

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS DU LUNDI 14 NOVEMBRE 2016, A NOIRAIGUE, HALLE DE GYMNASTIQUE

Présidence : M. Pierre-Alain Wyss (PLR)

Le président ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue. Il remercie chacun de sa présence.

1. APPEL

Le président demande au chancelier de bien vouloir procéder à l'appel :

Présents : 35 membres.

- *Pour le PLR* : Gilles Aeschmann ; Malo Bortolini ; Jean-Paul Christen ; Quentin Di Meo ; Florian Dreyer ; Francly Dumont ; Johana Eidam Vautherot ; Laurent Patthey ; Céline Rufener Eschler ; Roland Schorderet et Pierre-Alain Wyss.
- *Pour le PS* : Gabriel Cimenti ; Pierre-Alain Devenoges ; Sarah Fuchs-Rota ; Margherita Giovenco ; Antoinette Hurni ; Romain Jeanneret ; Ion Karakash ; Cécile Mermet Meyer ; François Oppliger ; Lydie Stirnemann et Pierre Wexsteen.
- *Pour le POP* : Adriana Ioset et Philippe Vaucher.
- *Pour Les Verts* : Thierry Ray ; Sergio Santiago et Marie-France Vaucher.
- *Pour l'UDC* : Christiane Barbey ; Jean-Paul Chédél ; Caroline Di Paolo (dès 20h07, point 5) ; Laurent Kramer ; Manfred Neuenschwander ; Niels Rosselet-Christ ; Sylvia Schülé et Alexandre Willener.

Excusés : 5 membres – Alfred Bigler (PLR) ; Nathalie Ebner Cottet (PS), Hans Peter Gfeller (PLR) ; Jean-Michel Rossetti (PLR) et Loris Vuilliomenet (PS).

Absent : 1 membre - Loïc Frey (UDC)

Les 5 conseillers communaux, le chancelier M. Alexis Boillat, Mme Valérie Marquis, secrétaire à la Chancellerie, ainsi que 20 spectateurs sont présents.

Le président rappelle ensuite l'ordre du jour, qui se présente comme suit :

1. Appel
2. Lettres et pétitions
3. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 septembre 2016
4. Modification des alignements de Clos-Guyenet à Couvet
5. Modification partielle du plan d'aménagement local de Môtiers et de Couvet
6. Crédit de fr. 1'660'000.- pour une protection contre les crues et une revitalisation de cours d'eau à Môtiers
7. Crédit de fr. 93'000.- pour la réfection du mur de soutènement situé devant le hangar du feu à Couvet
8. Prêt de fr. 200'000.- au club des lutteurs du Val-de-Travers pour la création d'une halle d'entraînement
9. Crédit de fr. 2'340'500.- pour l'extension du chauffage à distance Lanvoina à Couvet
10. Rapport d'information sur le plan directeur de l'offre touristique
11. Programme de législature
12. Communications du Conseil communal

13. Motions, propositions et projets d'initiatives communales
14. Résolutions
15. Interpellations et questions

Aucune modification de l'ordre du jour n'étant demandée, le président considère ce dernier comme accepté.

2. LETTRES ET PETITIONS

Aucune correspondance n'est parvenue au président.

3. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2016

Le procès-verbal ne suscitant aucun commentaire, il est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

4. MODIFICATION DES ALIGNEMENTS DE CLOS-GUYENET A COUVET

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère du territoire, des sports et de la culture (DTSC).

M. Christian Mermet (cc) indique que c'est un dossier relativement important, compte tenu des conséquences qu'il a sur les riverains et sur les travaux actuellement en cours. Les plans d'alignements sont des dessins que l'on a sur les cartes des villages, qui retracent l'espace réservé aux voies de circulation routière ou piétonne. Ces espaces sont non-constructibles. A Couvet, le projet actuellement en vigueur et qui n'a pas été modifié dans cette zone date du 8 avril 1930. A cette époque, l'approche de ce que devait être ou ce qu'aurait dû être Couvet était différent de la situation d'aujourd'hui. Le plan d'alignement prévoit dans la zone un grand périphérique ; on imaginait alors un développement très particulier, il y avait donc des zones périphériques prévus autour de tous les villages. Aujourd'hui, ces structures ne sont plus d'actualité. Pour l'anecdote, un même plan d'alignement à Môtiers prévoyait, pour des questions d'efficacité, de raser les Six Communes pour que la route soit plus droite entre Couvet et Fleurier.

Aujourd'hui, ces plans doivent être modifiés, notamment parce que l'alignement actuel n'aboutit sur rien, puisqu'il a déjà été supprimé dans le cadre du projet de plan de quartier du Pontet. De l'autre côté, il ne débouche sur rien non plus mais le plan d'alignement est toujours en vigueur. Il y a un projet en cours de modernisation et d'agrandissement d'un bâtiment. Ce dernier est en partie touché par cet alignement. Une convention a été établie pour permettre le début des travaux afin d'éviter de futurs problèmes puisque si on est frappé d'alignements, théoriquement, la commune pourrait demander à ce que le bâtiment soit rasé sans dédommagement ; ce qui est quelque peu problématique, en tout cas pour le propriétaire.

Il était prévu de modifier les alignements de Couvet dans un projet global intégrant l'entier du projet urbanistique, mais le canton a souhaité que, pour cette zone avec des travaux en cours, des modifications partielles soient apportées à court terme, ce qui est l'objet de la demande faite aujourd'hui. Selon les plans, l'objet principal est une suppression de cette grande route qui était prévue comme un périphérique. Par contre, dans la zone concernée, la possibilité de faire un lien entre le quartier de St-Gervais et le quartier du Pontet est maintenue pour les piétons et cyclistes. Etant donné le développement potentiel de ces deux quartiers, il est important, pour les piétons et les enfants, que cette circulation reste possible et qu'elle puisse s'intégrer dans l'urbanisation future du village.

Il n'y a pas de grands enjeux, si ce n'est qu'il faut faire coïncider ce plan avec la réalité du 21^{ème} siècle.

Le président ouvre la discussion générale.

M. Roland Schorderet (PLR) prend la parole en ces termes : « A la lecture du dossier concernant la modification partielle du plan d'alignement dans le secteur de Clos-Guyenet, fort complet au demeurant, ce dont nous remercions le Conseil communal, nous saisissons pleinement l'importance de remettre à jour ces plans vieux de plus de 80 ans et qui ne correspondent plus à la situation actuelle.

Cela permet, entre autres à des particuliers, la réalisation voire la poursuite de leurs projets immobiliers tout en préservant l'intérêt public acquis ou en devenir, ce qui est véritablement dans la droite ligne du PLR.

Aussi, le groupe PLR se prononcera favorablement pour l'acceptation de ce dossier. »

Mme Marie-France Vaucher (Les Verts) s'exprime à son tour : « En 2012, lors de la vente de l'ancien stand de tir de Couvet, la problématique des alignements dans ce secteur avait déjà été soulevée. La révision du plan d'alignement de Couvet et en particulier celui du sud de l'Areuse a été lancée en 1999. On nous annonçait il y a 4 ans que « les travaux n'étaient pas encore totalement terminés », on nous annonce aujourd'hui que le côté ouest de la rue sera traité ultérieurement. Avec ce saucissonnage successif, il est difficile de voir où l'on va et d'avoir une vision globale des aménagements à venir. Nous remercions donc le Conseil communal de nous éclairer sur l'horizon temporel de cette révision du secteur Sud.

Nous relevons que la révision partielle proposée ce soir permet de débloquer un projet de construction. On peut saluer au passage la modernisation qui permet de tenir compte de la réalité actuelle. D'une part, on prévoit une liaison de mobilité douce entre la rue du Burcle et celle St-Gervais et, d'autre part, on préserve la qualité du bâti architectural. Pendant la phase de consultation, ces modifications ont soulevé peu de remarques et personne ne s'y est opposé. Dans ces conditions, le groupe des Verts acceptera l'entrée en matière et la révision partielle proposées. »

M. Philippe Vaucher (POP) atteste que le présent rapport vise à adapter le plan d'alignement de Clos-Guyenet à la réalité actuelle. C'est donc sans surprise que le POP entrera en matière et acceptera le rapport tel que présenté.

Mme Lydie Stirnemann (PS) indique que son groupe a pris connaissance du rapport du Conseil communal relatif à la modification partielle du plan d'alignement du Clos-Guyenet à Couvet. Les dispositions actuelles obsolètes et un projet présenté dans le rapport permettant d'améliorer la situation des propriétaires concernés sont des arguments très convaincants auxquels le groupe a été sensible. Le PS acceptera donc cette modification.

M. Niels Rosselet-Christ (UDC) indique, tout ayant déjà été plus ou moins dit, que le groupe UDC suivra ces positions et acceptera le rapport du Conseil communal concernant le plan d'alignement du Clos-Guyenet à Couvet.

M. Mermet (cc) répond à la question des Verts concernant le délai. Il faut savoir que, depuis l'époque où le projet a été mis en chantier, plusieurs éléments se sont invités dans le débat, notamment la question de l'organisation autour de la gare de Couvet, qui pourrait être appelée à être modifiée. Le souhait est d'intégrer les circulations futures dans le projet de la gare qui aujourd'hui n'est pas défini. Il y a la question du site Dubied et de sa revalorisation ainsi que la zone au Sud de la voie ferrée. Ces éléments font partie des réflexions qui devront être intégrées dans cette révision concernant l'entier de la zone Sud, afin d'apporter une cohérence. C'est pour cela que, jusqu'à cette date, le Conseil communal n'a pas souhaité faire de modifications fondamentales. Quand ce dernier aura une vision d'ensemble sur ces fonctions qui sont importantes, une vision plus générale des circulations, notamment en lien avec tout ce qui relève de la mobilité douce et celle du transport public dans cette zone, il la présentera au Conseil général.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, le président passe à l'examen de détail de l'arrêté puis au vote d'ensemble.

L'examen de détail ne suscitant aucune remarque, **c'est à l'unanimité que le Conseil général approuve l'arrêté relatif à la modification partielle du plan d'alignement secteur Clos-Guyenet à Couvet**, tel que présenté par le Conseil communal.

5. MODIFICATION PARTIELLE DU PLAN D'AMENAGEMENT LOCAL DE MOTIERS ET DE COUVET

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère du territoire, des sports et de la culture (DTSC).

M. Mermet (cc) commence par une introduction générale qui traite des points 5 et 6. Puisqu'ils sont intimement liés, l'un ne pourra pas être mis en application sans l'autre. La présentation se fera donc de manière globale.

Deux dossiers sont présentés, mais ce sont au fond trois problèmes qui ont été posés au Conseil communal. Ce qui l'a décidé à les réunir pour y apporter une seule solution.

Le premier problème est le besoin d'extension de l'entreprise Mauler & Cie SA à Môtiers sur le site même de sa production actuelle. Le fait de ne pas pouvoir s'étendre sur ce site aurait peut-être pu remettre en question la présence même de l'entreprise à Môtiers, puisqu'au niveau de la production l'entreprise ne souhaitait pas développer ses activités économiques sur un troisième site. C'est une chose importante pour l'entreprise mais aussi pour la commune puisque finalement, au travers de l'activité de Mauler, c'est un domaine économique qui est très différent de ceux qu'on connaît dans notre région dont le tissu économique est composé principalement par les domaines horloger ou microtechnique. Il est donc important d'avoir des activités qui soient diversifiées. Cela offre un cycle économique différent et des emplois d'une autre nature. Il semblait aussi important de maintenir cette entreprise à Môtiers car elle participe aussi à la qualité de l'image de Val-de-Travers, au-delà de la commune et même bien au-delà de nos frontières.

Etendre la zone industrielle à Môtiers pose de nombreuses questions, notamment le fait qu'elle puisse s'étendre sur une zone qui est actuellement classifiée en dangers naturels principalement en lien avec les inondations. Il faut rappeler que Mauler et même Etel sont implantés sur un site affecté en zone industrielle qui est frappé par un problème de dangers. Il y a donc une responsabilité communale, qui est la nôtre depuis le moment où elle a planifié cette zone industrielle dans une zone à dangers. Dès lors, la commune est indirectement invitée à résoudre ce problème, ou en tout cas le traiter et prendre des décisions dans ce sens. Cet élément est indispensable puisqu'on ne peut pas affecter en zone constructible une zone de dangers. Aussi, il faut au préalable résoudre le problème et lever ces dangers.

La seconde question que l'Exécutif a connectée à ce dossier est la problématique de la renaturation des cours d'eau de l'Areuse. Il faut savoir que, dans ce secteur, il y a un projet confédéral important qui a pour objectif de veiller à une renaturation des cours d'eau. Le Val-de-Travers est concerné au premier degré par cet élément puisque le plus grand cours d'eau du canton est l'Areuse. Et puis le Val-de-Travers comporte dans son bassin hydraulique un nombre très important de cours d'eau : on en dénombre actuellement 43 qui ont été étudiés et analysés dans l'optique d'une renaturation. Aujourd'hui, une grande partie des cours d'eau est canalisée, l'Areuse en est l'exemple principal, puisqu'elle l'est presque entièrement, sauf une petite partie entre Travers et Noiraigue. Il y a une attente à revenir à des renaturations et à une qualité naturelle pour ces cours d'eau, qualités naturelles qui sont en phase directe avec l'image que Val-de-Travers aimerait donner.

Alors comment faire d'une pierre trois coups ? C'est finalement en partant de la protection contre les crues qu'on peut proposer plusieurs possibilités de réponse. Le rapport expose différents types de projets. La réponse la plus simple serait de faire des digues pour protéger le site. En faisant cela, des frais relativement importants seraient engendrés, dont le montant total se monterait à presque fr. 840'000.-. Toutefois, le coût pour la commune s'élèverait à fr. 210'000.-, en tenant compte de la

valeur moyenne. Cette manière de traiter les choses présente un certain nombre d'inconvénients. D'abord, il ne s'agit que de la création d'une digue, ce qui n'est ni extrêmement esthétique ni séduisant. Une digue pourrait poser quelques problèmes dans la gestion du territoire, notamment en lien avec l'agriculture, car elle n'est pas franchissable : il faudrait créer des rampes. Surtout, une digue, en tant qu'ouvrage, doit être entretenue, surveillée. Cela pourrait entraîner à moyen terme des coûts non négligeables, tout en n'apportant aucun bénéfice pour la nature.

La problématique de la renaturation de la confluence entre l'Areuse et la vieille Areuse a amené le Conseil communal à envisager une autre manière d'aborder la protection contre les crues, afin qu'elles soient combinées. L'ordre de grandeur change donc totalement : le coût total des travaux s'élèverait à fr. 1'660'000.-. Par contre, la renaturation peut donner accès à des aides de la Confédération et du canton à hauteur minimale de 85%. Avec 85% d'aide de la Confédération et du canton, on arriverait à une charge nette de fr. 200'000.-. Toutefois, on espère aller bien au-delà, à 95% en tout cas. Les coûts pour la collectivité de Val-de-Travers tomberaient alors à fr. 100'000.-, voire moins, pour une protection contre les crues d'une sûreté plus grande que celle qu'on aurait avec des digues et apportant une amélioration pour la nature, qui serait extrêmement positive.

C'est ce modelé de terrain tel que décrit dans le rapport qui est proposé, c'est-à-dire utiliser les surplus de matériaux qui sont dans la confluence entre l'Areuse et la vieille Areuse pour former de petites collines qui permettraient d'être franchies sans aucun problème et sans impact sur le paysage. Par contre, il y en aurait un sur la renaturation qui pourrait être faite dans la confluence où l'on pourrait laisser les eaux de l'Areuse et de la vieille Areuse se réappropriier le terrain comme elles le faisaient autrefois, avant que l'Areuse ne soit canalisée.

Parallèlement, il y a la problématique de la modification du plan d'aménagement. Affecter en zone industrielle un terrain à Môtiers suppose plusieurs choses : d'une part, mettre en application la LAT révisée qui prévoit qu'il n'est pas possible d'augmenter les surfaces constructibles à Val-de-Travers sans les compenser. Il s'agit d'une obligation du canton mais surtout de la Confédération. Il y a donc un processus d'aménagement qui consiste à donner des droits à bâtir sur cette zone destinée à l'agrandissement de l'entreprise Mauler. En parallèle, il y a une zone à Couvet dont les droits à bâtir seraient retirés. C'est une zone industrielle qui redeviendrait en zone agricole. Actuellement, elle est déjà exploitée comme telle et le propriétaire souhaite qu'elle le reste puisqu'il l'exploite lui-même.

Ceci est le contenu du long et complexe rapport 47OAT. La deuxième problématique mise en avant dans ce rapport est la compensation des SDA. Ce sont des surfaces qui doivent être réservées pour la production agricole. C'est en fait une sorte de post-plan Wahlen. Il faut déterminer à Val-de-Travers, comme dans toutes les régions, des zones réservées à l'agriculture. En l'occurrence, on compenserait cette SDA perdue à Môtiers par une SDA à Boveresse, sur un terrain agricole, en mains communales. Il n'y a donc pas de conséquence par rapport à l'exploitation qui est faite et cela ne changerait rien pour l'agriculture.

Ce qui est proposé aujourd'hui, c'est de combiner ces deux processus : d'une part, le changement d'affectation qui ne pourra être validé que lorsque les mesures de protection contre les crues seront faites, réalisées et attestées.

Un mot pour revenir sur la modification que le Conseil communal propose et qui a rebondi sur un amendement du groupe Verts. Ces processus sont longs et complexes. Il y a, en page 11 du rapport, tout le cheminement du processus depuis le 13 août 2015 jusqu'à aujourd'hui, avec toutes les dates fixées. Le canton a indiqué que, comme seul le plan d'aménagement local était modifié mais pas le règlement, la signature du département qui est sur les cartouches, ne s'appelait plus un préavis mais simplement une signature. L'arrêté a été modifié pour respecter ce qui avait été demandé par le SAT. En tout cas, le département a signé ce document tel qu'il avait été proposé et le cartouche porte toute la liste des signatures. Il y a ensuite la liste des signatures qui devront être portées après le délai référendaire, après la publication. In fine, il y aura une sanction du Conseil d'Etat qui aura la sagesse de vérifier, comme le Conseil communal, que toutes les conditions sont remplies pour que ces éléments (renaturation, protection contre les crues et changement d'affectation) soient réunis et puissent être mis en œuvre conjointement.

Le président ouvre la discussion générale.

M. Jean-Paul Christen (PLR) prend la parole en ces termes : « Le groupe PLR, lors de son assemblée de préparation, a décidé de traiter les deux objets en un seul. Ils sont étroitement liés. Même si Mauler ne désire pas s'agrandir, la commune devrait tout de même faire les travaux nécessaires à la protection des crues. Simplement, cette démarche accélère la procédure.

Comme on a pu le lire dans le rapport, le Conseil communal ainsi que l'Etat de Neuchâtel essaient de trouver une solution pour le maintien des entreprises actuelles au Val-de-Travers, ce qui nous réjouit.

Ce qui nous réjouit aussi, c'est que pour cet objet, la commune est pro active pour trouver des solutions de synergie entre les travaux privés et ceux qui doivent être entrepris par la collectivité. Ceci n'a pas toujours été le cas. Je pense à un autre point à l'ordre du jour.

Nous avons beaucoup discuté de ces objets et l'une des principales questions réside sur la compensation des terrains privés. Le cas du vendeur est précisé dans ce qui nous a été présenté en ces termes. La plus-value sera imputée à celui qui sera propriétaire lors de l'entrée en vigueur du plan d'aménagement. Soit la publication dans la Feuille officielle.

Qu'en est-il du cas inverse ? Aucune réponse ne se trouve dans le rapport. Le propriétaire, M. Blaser, a-t-il été concerté ? Comment la moins-value de son terrain a-t-elle été prise en compte ? Et si une ristourne d'impôts est nécessaire ? Nous trouvons étonnant que ce point n'ait pas été soulevé dans le rapport d'Urbaplan.

Nous avons aussi constaté que toutes les variantes auraient presque le même coût pour la commune, donc la protection complète s'avère un très bon choix pour le futur.

Le groupe PLR recommande donc l'acceptation de la modification partielle du plan d'aménagement local de Môtiers et de Couvet, et recommande également le crédit de fr. 1'660'000.- pour la protection contre les crues et une revitalisation des cours d'eau à Môtiers. »

M. Vaucher (POP) indique que les points 5 à 6 de l'ordre du jour sont intimement liés, raison pour laquelle le groupe POP ne fera qu'une seule intervention concernant ces deux points. Son groupe est très satisfait de l'intéressante solution proposée par le Conseil communal permettant l'agrandissement de l'entreprise Mauler, dont il salue le dynamisme et apprécie les produits. Il est aussi heureux que la solution trouvée permette, outre la protection contre les crues, une revitalisation des cours d'eau et la création d'une zone naturelle intéressante. Les participations financières du canton, de la Confédération et de l'entreprise Mauler permettront à la commune de réaliser cette protection contre les crues à moindre coût. Le groupe POP relève aussi que l'entretien d'une digue classique aurait été plus coûteux que celui de la solution proposée.

Il profite de rendre attentif le Conseil communal à l'importance de réaliser ces travaux sans modifier le lit mineur des cours d'eau concernés. Le projet ne pouvant se réaliser sans la modification partielle du plan d'aménagement local de Môtiers et de Couvet, il va de soi que celle-ci doit être acceptée.

Par conséquent, son groupe entrera en matière et acceptera les deux rapports tels que présentés et le crédit de fr. 1'660'000.- relatif à la protection contre les crues et revitalisation des cours d'eau à Môtiers.

M. Pierre Wexsteen (PS) relève que son groupe a accueilli avec intérêt les deux rapports du Conseil communal dans leur ensemble. L'entreprise Mauler, fleuron de notre région, qui contribue au rayonnement de notre commune, affiche la volonté de s'agrandir et il se devait d'y répondre favorablement. Le problème présenté quant à l'extension d'une zone d'urbanisation sur une zone agricole est complexe. En effet, il faut intervenir et il faut aussi répondre à une multitude d'éléments qui ne sont pas plus simples les uns des autres.

Le groupe socialiste estime que le rapport est complet et bien étayé, il s'agit là d'une réponse intelligente et intéressante.

En effet, la réponse à cette problématique permet simultanément : de favoriser l'extension mais aussi de préserver l'implantation d'une entreprise à Val-de-Travers, voir également celle Etel SA ;

d'augmenter globalement les surfaces agricoles ; d'aménager des zones permettant la mise en valeur du patrimoine naturel et paysager sans modifier la rive gauche de l'Areuse et enfin, d'augmenter la sécurité contre les crues.

Réponse donnée avec des avis favorables des propriétaires/entreprises, dont Mauler, qui s'engage à prendre à sa charge le déplacement des terres, ainsi qu'avec des avis favorables tels que les pêcheurs.

Enfin, il est clair que le projet se fera moyennant l'acceptation des subventionnements cantonaux et fédéraux qui doivent encore valider le projet, bien entendu.

Pour toutes ces raisons, auxquelles il faut encore ajouter une somme d'investissement de fr. 200'000.-, qui de surcroît est inférieure à celle d'une variante sans aménagement naturel et paysager, le groupe socialiste accepte l'entrée en matière ainsi que les arrêtés qui lui sont soumis, pour les points 5 et 6 de l'ordre du jour de cette séance.

M. Sergio Santiago (Les Verts), prend la parole en ces termes : « *Nous remercions le Conseil communal pour le dossier très volumineux qui accompagne les deux rapports relatifs à la demande d'extension de l'entreprise Mauler, associée à l'opportunité d'une revitalisation de la confluence de la Vieille Areuse.*

On se rend compte aisément que dès qu'on touche à l'aménagement du territoire, cela peut vite devenir complexe. Nous comprenons ces deux objets, qui sont intimement liés comme le relève l'Exécutif, comme une demande sur le plan législatif d'une part, c'est-à-dire de légaliser au niveau communal une extension de la zone industrielle, alors qu'on se trouve dans une zone inondable, puis d'autre part la demande de crédit qui l'accompagne pour sécuriser le périmètre contre le danger de crues, tout en profitant d'une revitalisation pour la confluence.

Sur le fond, ces demandes nous paraissent compréhensibles, le Conseil communal affirmant avec force que l'extension du bâti vers le Nord est la solution la plus pertinente et même la seule solution envisageable, malgré toutes les contraintes découlant de la situation hydrologique. Les spécialistes mandatés ont rendu un rapport sur la faisabilité technique, avec des propositions de mesures pour que le risque d'inondation, actuellement considéré comme moyen, puisse être diminué à un niveau faible.

Bien entendu, notre préférence va à l'option n°2, qui inclut la revitalisation de la confluence, et on espère que l'option n°3 qui permet d'étendre la revitalisation de l'Areuse en amont jusqu'à la dérivation de la Vieille Areuse près de Fleurier, pourra aussi se faire prochainement.

Toutefois, dans l'arrêté qui nous est soumis sur la modification du PAL de Môtiers, le préavis du Département du développement territorial et de l'environnement n'est pas disponible au moment où le Conseil général a reçu les rapports pour se prononcer. Or, cette lacune suscite bon nombre d'interrogations et constitue, à notre humble avis, un souci sérieux pour pouvoir accepter sereinement la modification demandée. Par conséquent, c'est bien l'ensemble du dossier qui nous paraît fragilisé. Autant vous le dire, en l'état, voici une semaine que nous sommes plutôt d'avis de refuser l'entrée en matière.

Dans une première version soumise au Conseil général, il est en effet fait mention d'un préavis du DDTE, mais sans date valide (ce sont les xx surlignés en jaune) ni d'adjectif qui le qualifie, c'est-à-dire qu'on ne sait pas si ce préavis s'avère favorable, défavorable ou avec de sérieuses réserves. Puis dans la version modifiée de l'arrêté transmis jeudi dernier seulement, la mention du préavis du DDTE disparaît toute entière, purement et simplement. C'est désolant, et surtout nous considérons que la manière de faire n'est pas conforme au Règlement communal. Si le Conseil communal décide de modifier abruptement le texte de l'arrêté, cela doit se faire au moyen d'un amendement, en séance du Législatif, et pas en transmettant une notification via le site internet, à peine 5 jours avant cette séance.

De plus, sur le fond, nous ne sommes toujours pas en mesure de savoir si les services compétents du canton sont favorables ou plutôt défavorables sur la modification partielle et les incidences qui en découlent. En outre, la demande de modification du PAL n'est pas accompagnée du cartouche habituel officiel, avec les différentes cases pour les tampons et les signatures qui lient les différents

responsables du plan, et qui permettent ainsi d'aboutir à une sanction légale par le Conseil d'Etat. On est vraiment, ou du moins on était, tout près du vice de procédure !

Nous considérons que la population, les entreprises et le Conseil général ont droit à tout le professionnalisme qui s'impose dans pareil dossier, et qu'il serait irresponsable de laisser la moindre place au laxisme ou au dilettantisme. Il faut garder à l'esprit qu'on parle de protéger un périmètre industriel dans une zone inondable, d'augmenter de la superficie à bâtir, de probabilité de crues, voire même de risques dus au changement climatique. C'est pourquoi nous avons encore 4 remarques à formuler, essentiellement sur le plan technique.

Premièrement, tout porte à croire que les digues de l'Areuse sont plutôt fragiles compte tenu de leur âge respectable, raison pour laquelle les bureaux 2MO et Hunziker recommandent vivement de mener une investigation pour connaître l'état de fragilité, et le cas échéant pour prévoir des mesures de renforcement. On peut vous assurer que pour ce type de forages verticaux d'investigation, Les Verts ne s'opposent pas en l'occurrence.

Comme évoqué dans le concept de protection totale (p. 37, rapport 2MO et HBT, 25-08-2016), avec la construction de la ligne d'étanchéité amont à l'ouest d'Etel, les crues moyennes et rares vont être déviées vers le Nord et l'Areuse et donc augmenter la pression hydraulique sur la digue actuelle. Nous pensons qu'il est indispensable d'évaluer le risque de rupture de cette digue, car cela pourrait engendrer un surcoût important pour la consolidation. Ce surcoût incomberait alors principalement au Canton en tant que responsable de la gestion des cours d'eau. On pourrait aisément comprendre que les services cantonaux compétents rechignent à donner un préavis favorable sans connaître plus précisément l'évaluation technique.

Sans vouloir être désobligeant ni offensant, permettez-moi de penser que ni les membres du Conseil général, ni du Conseil communal, ni de la Commission d'urbanisme, ni au sein de l'administration communale, nous ne disposons des compétences techniques nécessaires pour pouvoir nous substituer à l'expertise des services cantonaux compétents. Ce projet à notre sens ne peut pas se passer d'un préavis favorable, il s'avère incontournable, le contraire serait irresponsable et probablement illégal.

Deuxièmement au sujet du taux de subventionnement cantonal et fédéral, on espère qu'il soit bien de 85% et pas inférieur, mais aujourd'hui il n'est pas établi avec précision. En cas de surcoût par exemple, pour consolider la digue ou pour toute autre mauvaise surprise, on n'est pas à l'abri dans ce genre de projet, qu'en sera-t-il de ce 85% ?

Troisième point technique qui nous surprend, c'est l'affirmation au sujet de la qualité des terrains qui feront l'objet de la compensation pour les surfaces d'assèchement. En effet, en page 7 du rapport modification du PAL, il est indiqué que la profondeur des sols est estimée supérieure à 50 centimètres. Or, nous avons des doutes que ce soit le cas pour la parcelle 1268 à Boveresse ; par ailleurs, l'équivalence nécessaire pour une mise en culture adéquate nous semble peu évidente, compte tenu de l'état actuel du réseau de drainage.

Le quatrième point concerne le volet revitalisation. Nous aurions souhaité que l'objectif écologique et de biodiversité visé soit mieux décrit. En général, dans un projet de revitalisation, il est indiqué la situation actuelle et celle escomptée après les travaux, de manière objective au moyen d'indicateurs quantitatifs tels que la composition et la densité du peuplement piscicole, de la communauté d'invertébrés aquatiques, de l'avifaune, etc. Tout cela bien entendu en concertation avec les associations de protection de la nature, des pêcheurs, etc. Certes, on comprend que l'option n°2 est une étape intermédiaire vers un projet plus ambitieux esquissé avec l'option n°3, mais il nous semble judicieux de disposer déjà de ces indicateurs dès le début.

Enfin, en page 23 du rapport pour crédit, au chapitre effet financier, la somme du second tableau est fautive. Lorsqu'on additionne fr. 4000.- plus fr. 2000.- plus 0, pour notre part, on n'arrive pas au total de fr. 7'870.-. Ce n'est pas la première fois que l'on constate que le Conseil communal peine à faire une opération mathématique des plus triviales. Aussi, si ce dernier, et aussi la CGF qui laisse passer ce genre de coquille, ont besoin d'investir pour une calculette, c'est volontiers que nous sommes disposés à faire un geste, d'autant plus en pleine période de préparation du budget !

En résumé, nos préoccupations résultent principalement du fait que si la commune accepte de légaliser cette extension sans le préavis des services compétents et qu'une crue importante survient et provoque des dégâts conséquents pour l'entreprise Mauler, celle-ci, avec le soutien de son

assurance, puisse sans autre se retourner contre la commune pour lui faire endosser une partie des responsabilités et exiger des dédommagements.

Avant d'être en mesure ou pas pour accepter l'entrée en matière sur la modification du PAL, nous demandons donc au Conseil communal de bien vouloir nous fournir toutes les explications quant à cette situation quelque peu kafkaïenne. »

M. Alexandre Willener (UDC) affirme que l'aménagement proposé est effectivement bien lié aux points 5 et 6. Son groupe n'a traité qu'une seule fois ce point. C'est une bonne solution à plusieurs niveaux. La commune a trouvé une solution pour le développement d'un des fleurons vallonnier, que son groupe tient à féliciter pour sa croissance alors que d'autres malheureusement annoncent des licenciements. La lutte contre les crues est également une bonne nouvelle pour le monde agricole. L'UDC approuve la création d'une zone de confluence tant au niveau écologique que par sa biodiversité et pourquoi pas y trouver un lieu où se détendre au bord de l'Areuse. Ce rapport faisant suite aux différents crédits acceptés par le Grand Conseil, le groupe UDC entrera en matière et acceptera les crédits demandés sans opposition.

Concernant les compensations, son groupe n'y voit aucune objection concernant Boveresse et Couvet. Une simple question suite à l'intervention du Conseil communal : comment compte-t-il subventionner jusqu'à 95% alors que 85% est aujourd'hui défini ? Où trouver ces 10% ?

Concernant les amendements du groupe des Verts, ils attendent la réponse du Conseil communal avant de se positionner.

M. Mermet (cc) remercie les parties pour leur accueil plutôt favorable à ce projet ambitieux, un projet qui apportera beaucoup à notre région sur différents aspects. Pour répondre à la question très technique concernant la plus-value, il faut savoir que le rapport fait allusion à la perception d'une plus-value par rapport au dédommagement. Toutefois, l'option retenue est de ne pas la prélever, dans la mesure où les partenaires privés s'engagent à résoudre entre eux la compensation pour celui qui perd un droit à construire et celui qui en gagne un. Si on n'appelle pas le canton à intervenir, il renonce à prélever la plus-value et on peut organiser ce flux financier directement entre privés, sans faire intervenir les collectivités publiques.

C'est le cas particulier qui va être utilisé ici et c'est pour cela que le Conseil communal a souhaité avoir ce lien direct avec les propriétaires qui vendent du terrain, ceux qui perdent des droits à construire et l'entreprise qui bénéficie de ces nouveaux droits pour son projet.

Pour répondre au POP, l'Exécutif transmettra à ses mandataires cette question du lit mineur afin d'y être attentif. Les choses dites et écrites sont toujours mieux que celles que l'on n'a pas évoquées. Le Conseil communal tiendra donc compte de cet élément.

Pour les questions concernant le subventionnement, le rapport fait état de 85% et il est possible d'aller au-delà du côté de la Confédération. La subvention n'arrivera pas à 100% mais le Conseil communal espère très raisonnablement arriver à un subventionnement combiné entre le canton et la Confédération. Au niveau de la Confédération, il y a une marge de progression importante permettant d'arriver à 95% de subventionnement pour les travaux qui vont être conduits dans ce cadre.

M. Mermet (cc) indique au groupe des Verts que c'est un crédit pour développer le projet dans son détail. Les ingénieurs engagés, et cela fait partie du mandat qui leur sera donné, vérifieront que le projet garantit que de nouvelles nuisances ne soient pas produites en terme de dangers naturels, mais surtout que les garanties de sécurité soient pleines et entières dans le cadre des objets qui vont être touchés et qui sont proches. Concernant le préavis cantonal pour savoir si les mesures sont correctes et valides, la mise en œuvre de ce projet supposera de toute manière un permis de construire. Dès lors, la circulation se fera dans tous les services du canton qui devront valider la procédure d'après leur expertise technique. Il faut aussi rappeler que, dans cette phase transitoire de la mise en application de la LAT, toutes les mesures d'aménagement et de modification remontent jusqu'à la Confédération et l'arrêt doit toutes les valider avant qu'elles ne puissent redescendre et être mises en œuvre au niveau cantonal et communal.

Pour la question relative au bilan écologique de la situation actuelle et de la situation future, le Conseil communal en tient compte et c'est pour cette raison qu'il requiert ce crédit de fr. 1'660'000.-. Si le travail avait été fini, l'Exécutif ne serait pas en train de demander de l'argent pour le faire. Il y a un projet qui émet des hypothèses avec le concept tel qu'il doit être mis en œuvre. Chaque étape doit valider tous les éléments et il y aura un compte rendu de tout cela.

M. Mermet (cc) est plus circonspect par rapport à la procédure que l'analyse faite par le groupe des Verts. Il rappelle d'abord que le Conseil communal ne décide pas tout seul, cette compétence appartient au Législatif. Aujourd'hui, c'est l'aboutissement d'une procédure mise en place qui est dans le rapport en page 11 et qui précise toutes les dates. Cette procédure et ces dates de validations, c'est le canton qui les a imposées. Elles font parties du rapport. Le seul problème est que le canton a pris du retard. Le Conseil communal aurait dû avoir tous ces rapports il y a 15 jours...

Par contre, on peut difficilement mettre en doute la validité et la pertinence du canton quand c'est le Conseiller d'Etat, chef du département qui a signé. Il semble quand même que le chef de département engage son département par sa signature. Comme ce sont ses services qui ont participé à l'élaboration du document, M. Mermet (cc) n'imagine pas qu'il aurait signé un document qui serait en contradiction avec ses services. Il est par contre surpris de la communication, puisqu'il a reçu la semaine dernière une communication relativement impérative du Service de l'aménagement du territoire lui disant de retirer la notion de préavis, simplement pour laisser le cartouche tel quel. M. Santiago (Les Verts) a par la suite téléphoné à une autre personne que le chef de service qui lui a communiqué les éléments qu'il a mentionnés. Il se réjouit qu'au sein du SAT on communique mieux entre les chefs de service afin d'avoir une information qui soit « correcte », sans passer par le chef du département...

Pour le cartouche, comme le Conseil communal ne l'a pas reçu en avance, il n'a pas pu le communiquer, mais il est là et il est effectivement signé par le chef du département qui, certainement, aura à cœur de veiller au professionnalisme de ces propres services.

M. Santiago (Les Verts) répond en ces termes : *« Compte-tenu de cet élément très tardif mais néanmoins essentiel pour le dossier, nous avons estimé qu'il était important de la porter à la connaissance du Conseil général. Logiquement, afin de nous éviter un vice de procédure et par égard pour les entreprises concernées et les employés futurs, nous avons par conséquent décidé de déposer un double amendement aux arrêtés pour éviter un vice de procédure.*

C'était notre position jusqu'à hier tard dans la soirée. Puis ce matin, pour essayer de mieux comprendre ce micmac et par acquis de conscience, je me suis permis de faire 2 téléphones à ces fameux services cantonaux compétents, en l'occurrence au Service de l'environnement et à celui de l'aménagement du territoire. En quelques six minutes, M. Patrick Jobin, juriste du SAT qui est en charge de faire la synthèse des préavis des services concernés, celui-ci m'a confirmé que : OUI, le préavis est disponible et favorable, et que OUI, M. Laurent Favre, chef du DDTE, l'avait signé ce vendredi après-midi.

Compte tenu des éclaircissements présentés par M. Mermet (cc), nous sommes prêts à retirer ces amendements. Cependant, permettez-moi de faire deux remarques : en premier lieu, on aurait beaucoup apprécié que jeudi dernier, avec la modification de l'arrêté reçu via le site internet, on reçoive aussi une note explicative du pourquoi et du comment. Il est difficile d'anticiper et probablement que peu de gens dans ce Législatif et même dans les services sont conscients de cette nouvelle façon de procéder.

Deuxième remarque : nous sommes curieux de savoir ce qui se passerait si d'aventure dans un autre dossier comparable, le Conseil général approuve un arrêté et un crédit, mais que par la suite les services cantonaux compétents préavisent négativement et réclament des mesures complémentaires qui peuvent faire exploser les coûts y compris ceux à charge de la commune.»

M. Mermet (cc) affirme brièvement que la chose est difficile. Lorsqu'on prépare un dossier pendant 6 mois et que 3 jours avant de l'envoyer on nous annonce qu'on doit changer un peu les choses, ce n'est pas une manière de fonctionner très efficace. Le Conseil communal s'inclut volontiers dans le

« nous » pour dire que c'est difficile, rédiger un rapport quand on reçoit mercredi après-midi un contrordre d'un service et qu'on est en séance le jeudi, etc. Cela est un petit peu court, surtout que l'Exécutif a pris aussi la peine de vérifier que les services cantonaux qui communiquaient étaient bien d'accord entre eux. Manifestement cela n'a pas été vérifié avec tous mais cela se fera la prochaine fois, même si ce n'est pas la mission du Conseil communal.

M. Mermet (cc) est dubitatif concernant la dernière remarque des Verts, à savoir que ce passerait-il si un rapport non-validé par les services cantonaux était présenté. Par essence même, pour avoir le droit de présenter un rapport, il faut qu'il ait été validé par le chef du département... Et ce rapport l'est !

M. Santiago (Les Verts) indique que son groupe retire ses amendements, à contrecœur.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, le président passe à l'examen de détail des deux arrêtés puis au vote d'ensemble.

C'est par 31 OUI, 3 ABSECTIONS, 0 NON que le Conseil général approuve l'arrêté relatif à la modification du plan d'aménagement local de Couvet – Secteur « La Presta », tel que présenté par le Conseil communal.

C'est par 32 OUI, 2 ABSECTIONS, 0 NON, que le Conseil général approuve l'arrêté relatif à la modification du plan d'aménagement local de Môtiers – Secteur « Le long de la petite rivière », tel que présenté par le Conseil communal.

6. CREDIT DE FR. 1'660'000.- POUR UNE PROTECTION CONTRE LES CRUES ET UNE REVITALISATION DE COURS D'EAU A MOTIERS

M. Laurent Patthey (PLR) souhaitant se récuser sur ce point, il rejoint le public.

La parole n'est pas demandée car les groupes ont traité ce sujet avec le point 5.

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président passe à l'examen de détail de l'arrêté puis au vote d'ensemble. **C'est à l'unanimité que le Conseil général approuve le crédit de fr. 1'600'000.- pour une protection contre les crues et une revitalisation de cours d'eau à Môtiers**, tel que présenté par le Conseil communal.

M. Laurent Patthey (PLR) reprend sa place.

7. CREDIT DE FR. 93'000.- POUR LA REFECTION DU MUR DE SOUTÈNEMENT SITUE DEVANT LE HANGAR DU FEU A COUVET

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère des infrastructures (DI).

M. Yves Fatton (cc) indique qu'un crédit de fr. 93'000.- est requis pour la réfection du mur de soutènement situé devant le hangar du feu à Couvet. Comme lu dans le rapport en 2014, l'entreprise et le promoteur immobilier Val Horizon ont réalisé un immeuble sur le bien-fonds 3775, bien-fonds qui se situe au-dessous de la place du local du feu. Durant la construction, ce mur a dû être décapé jusqu'à la hauteur de ses fondations pour permettre l'accès aux places de parc et à la route qui mène à cet immeuble. Ces contraintes techniques n'ont jamais été abordées tant lors de l'élaboration du projet que lors du dépôt de plans et des travaux. Le dicastère des infrastructures s'est inquiété de cette situation, sachant que ce mur était en mauvais état et avait une forte déformation. Il a été demandé à l'entreprise qui effectuait les travaux de stabiliser les fondations pour éviter toute déformation supplémentaire. Il n'empêche qu'aujourd'hui, ce mur qui date des

années 1930, est en très mauvais état et la société immobilière Val Horizon a vendu l'ensemble des appartements en PPE. Les nouveaux propriétaires se sont inquiétés de la durée de vie de ce mur et surtout de ses déformations.

Fort de ce constat, une expertise a été demandée pour savoir si effectivement ce mur menaçait de s'écrouler. Il s'est avéré que ses déformations importantes laissaient penser qu'il n'allait pas être pérenne de nombreuses années. On peut regretter aujourd'hui que, dans le cadre du dépôt de plan, ni le dicastère des infrastructures, ni celui du développement territorial, ni la commission d'urbanisme, personne ne s'est inquiété de la proximité de ce mur et des travaux effectués sur cette parcelle. Maintenant, il est temps de pouvoir pérenniser ce mur qui va permettre aussi de libérer la place devant le hangar des pompiers car il est interdit d'y stationner des véhicules lourds. Jusqu'à ce jour, les véhicules devaient stationner beaucoup plus loin. Résultat, le mur est renforcé, cela permettra aux propriétaires inférieurs d'avoir une certaine sécurité sur la durée, ainsi qu'aux différents véhicules lourds qui gravitent autour du local des pompiers de pouvoir stationner le long de ce mur.

Au niveau des travaux qui devront être effectués, la liste est relativement importante, mais les choses qu'il faut retenir c'est que la partie centrale fortement dégradée. Celle-ci demande à être reconstruite en totalité par un ouvrage de génie-civil pour les parties Sud. Elles pourront être maintenues et réparées, selon les normes en vigueur. Cela permettra de diminuer un tout petit peu les frais et de parfaire la totalité du mur. L'entreprise Val Horizon, qui a réalisé ces différents travaux, a construit des semelles pour stabiliser ce mur et s'est engagée à ce jour à contribuer au financement de cette réparation en fonction des surfaces qui ont été dégrappées et qui devront être recrépies lors de la réalisation de ce mur. Dans le rapport, il s'agit d'environ 6 m² qui seront à la charge de cette société. Au niveau des coûts pour la commune, c'est un investissement de fr. 2'790.- par année qui sera amorti sur 50 ans. Comme déjà dit, il est regrettable qu'il n'y ait pas eu une synergie au début des travaux, cela aurait peut-être permis de diminuer les frais de chantier et surtout d'éviter de revenir deux ans après pour la réfection du mur. A rappeler aussi que la parcelle qui est en amont est une parcelle agricole, un verger, qui n'a pas été utilisée durant de nombreuses années. A ce jour elle a été viabilisée, des appartements ont été construits, ce qui permet d'améliorer le développement démographique de la commune.

Le président donne la parole aux différents groupes.

Mme Antoinette Hurni (PS) prend la parole en ces termes : *« Il y a des cités qui détruisent les murs qui les ont trop longtemps coupées en deux idéologies, il y a des pays qui construisent des murs à leurs frontières, qu'elles soient mexicaines ou palestiniennes, il y eut même un jour des trompettes qui ont fait tomber des murs.*

Et nous, dans la commune de Val-de-Travers, plus modestement, nous sommes en possession à Couvet d'un mur de 40 m de long et quelque 2,4 m de hauteur par endroits. Il sépare aujourd'hui la route où sortent véhicules de pompiers et ambulances, d'une propriété privée Val Horizon Sàrl, dotée, depuis 2014, de 8 appartements désormais vendus et habités.

Notre mur donc, dépourvu de la solidité plusieurs fois millénaire des murs cyclopéens, est tout ébranlé par son nouveau voisinage. Les semelles de renfort dont l'a muni le dicastère des infrastructures au moment des travaux ne suffisent pas à retenir son ventre dangereusement bombé, se base dégarnie et ses pierres intestines qu'il éructe sur la chaussée en une pitoyable caillasse.

Ce triste état, nous ne le contestons pas. Mais nous nous étonnons que « les contraintes techniques (inhérentes au mur) n'ont jamais été abordées lors de l'élaboration du projet de construction privée.

Nous apprenons aussi, dans le rapport cité ci-dessus, que ce sont les nouveaux propriétaires du bien-fonds 3775 qui nous font part de leurs craintes. Pas un mot, pas une intervention du promoteur immobilier. Et quand il s'ensuit un endommagement d'un bien communal, c'est à la commune de le réparer et de payer la conséquence d'un acte privé ? Cette désinvolture est inacceptable, d'autant

que la somme n'est pas anodine, et le fait est assez surprenant au point qu'il figure dans l'Express de vendredi 11 novembre : « Plus de fr. 90'000.- pour un mur de soutènement à refaire. »

Imaginez tout ce que la commune pourrait faire de réellement constructif, en matière de culture et de mieux-être, pour ses concitoyens, avec cette somme. Mais voilà, un promoteur passe par là, endommage un mur et une année plus tard (or, ne dit-on pas que le temps qui s'écoule, c'est de l'argent), la commune est priée de réparer les dégâts !

Pourquoi si tard ? Pourquoi ce manque d'anticipation ? Ce manque de prévoyance ? Ce manque de réaction face aux privés ? Il serait décent que les propriétaires contribuent au moins pour un tiers au crédit qu'on nous propose de voter les yeux fermés ce soir !

Devant tant de légèreté, de manque de cohérence, plusieurs élus du groupe socialiste, vert et popiste refusent l'entrée en matière. Mais, en l'absence d'unanimité, nous ne donnons aucune consigne de vote.

A défaut donc de refaire le monde, faites, ou refaites le mur. »

Mme Céline Rufener Eschler (PLR) indique que les discussions au sein du groupe concernant l'utilité de la réfection de ce mur n'ont pas été très longues, car il est bien clair que les travaux doivent être entrepris dans les plus brefs délais afin d'éviter qu'il ne s'effondre. Ce que le groupe PLR regrette par contre, c'est que le dicastère en charge du suivi des travaux réalisés sur l'immeuble en contrebas, situé sur le bien-fonds 3775 du village de Couvet, n'ait pas profité des travaux de construction de cet immeuble pour effectuer la réfection de ce mur, ce qui aurait certainement permis de baisser le coût des travaux vu que les entreprises étaient sur place avec le matériel nécessaire.

Au vu de ce qui précède, le groupe PLR se prononcera favorablement sur la demande de crédit et demande qu'à l'avenir le dicastère concerné soit plus attentif à ce genre de problème.

M. Manfred Neuenschwander (UDC) indique qu'à l'instar des intervenants précédents, le groupe UDC est également d'avis que ces travaux de réfection du mur doivent se faire, mais pose toutefois les questions suivantes. Est-il juste que les propriétaires en aval du bien-fonds 3775 participent aux frais de rénovation ? Si c'est le cas, dans quelles proportions ? Une fois que les rénovations seront faites, qui sera propriétaire du mur de soutènement ?

Le groupe UDC acceptera l'entrée en matière et acceptera le rapport du Conseil communal et la demande de crédit.

M. Vaucher (POP) indique que son groupe a été très surpris à la lecture du rapport du Conseil communal et par le crédit de fr. 93'000.- pour la réfection du mur de soutènement situé devant le hangar du feu à Couvet. En effet, non seulement le Conseil communal attend plus d'un an pour s'inquiéter de l'état de ce mur, mais en plus, il ne demande pas de participation au promoteur en partie responsable de la situation actuelle. Pourquoi ? Le groupe POP s'étant rendu sur place, il est évident que le fait d'avoir excavé le terrain qui se trouvait au pied du mur l'a fragilisé. Aucun propriétaire privé n'accepterait une telle situation et attendrait si longtemps pour réagir.

S'il est indéniable que le mur doit être refait et solidifié, le promoteur ou les propriétaires doivent participer à la réfection de la partie qui était enterrée avant les travaux. C'est pourquoi, avant de se prononcer pour ou contre l'entrée en matière et le crédit proposé, le POP désire savoir la hauteur de la somme que le promoteur est prêt à investir.

Mme Vaucher (Les Verts) prend la parole en ces termes : « Le contenu du rapport nous a laissé plus que dubitatifs sur plusieurs points. Selon ce que nous avons compris, le crédit demandé ce soir porte sur la réfection d'un mur de soutènement, propriété de la commune, alors que les dommages causés à cet ouvrage ou du moins l'état de délabrement actuel semblent étroitement liés à la construction d'un immeuble en 2014.

Tout d'abord, on constate des déficits de suivi de travaux qui auraient pu éviter l'affaiblissement du mur. Par exemple, les contraintes techniques n'ont jamais été abordées lors de l'élaboration de cette construction privée. On peut aussi s'interroger sur la rigueur des contrôles de fin de travaux et les conditions dans lesquelles le permis d'habitation a été délivré. Puis, la commune a mandaté une expertise technique, on peut penser là aussi qu'elle en a payé l'entier des coûts. Ensuite, les dégâts sont tels que l'ouvrage ne présente plus aucune sécurité, avec un risque avéré de basculement et de glissement. Pire encore, il est soumis à des charges de trafic de plus en plus importantes.

A moins d'avoir raté le coche, nous sommes donc consternés que la seule solution proposée est de faire payer sans autre la facture finale avec les deniers communaux. En effet, nous aurions pu nous attendre à voir figurer dans le rapport des tentatives de négociations auprès du maître d'ouvrage concerné ainsi que l'engagement de démarches juridiques pour faire valoir nos droits. Pour toutes les raisons que nous venons d'évoquer et parce qu'il n'est pas acceptable de n'avoir aucune autre alternative ou du moins aucune garantie de participation du promoteur, notre groupe refusera l'entrée en matière et il invite le Conseil communal à investiguer sérieusement la voie juridique. »

M. Rosselet-Christ (UDC) indique que son groupe entend beaucoup, de la part de la gauche, des blâmes qui vont à l'encontre des propriétaires de la parcelle voisine à ce mur. Il tient à rappeler qu'effectivement si la construction de l'immeuble à côté de ce mur a contribué à sa fragilisation, le mur est quand même ancien et il y a une augmentation du trafic qui passe au-dessus de ce mur, notamment via les ambulances et les camions de pompiers. Il est du devoir de la commune de garantir la sécurité des citoyennes et citoyens de la commune et l'un des piliers de cette sécurité c'est précisément les véhicules d'intervention en cas d'urgence. Il ne comprend pas pourquoi la réfection de ce mur suscite autant de protestations alors qu'elle est nécessaire car le rôle premier de la commune c'est la sécurité.

M. Vaucher (POP) fait remarquer qu'il est clair que le mur doit être refait, c'est une question de sécurité et ça ne se discute pas. Simplement, si ce mur a été, comme c'est le cas, partiellement endommagé lors de travaux, il est normal que la personne qui l'a endommagé participe. Il ne s'agit pas de dire que le mur ne doit pas être remis en état et encore moins qu'il doit être entièrement payé par le propriétaire, simplement la personne qui crée des dégâts par son activité doit le réparer.

M. Jean-Paul Chédel (UDC) qui, à titre personnel, fait partie de la commission d'urbanisme, a vu plusieurs fois des plans. Si ses souvenirs sont bons, ce sont les Verts, Mme Vaucher en l'occurrence, qui avaient demandé que le parking soit déplacé. C'est pour ça qu'une route qui n'était pas prévue à la base a été réalisée. Il poursuit en ces termes : « *Faire des reproches au promoteur, d'accord, mais c'était pour l'écologie. Maintenant, l'écologie a un coût, alors votons-là !* ».

Mme Vaucher (Les Verts) précise qu'elle n'était pas la seule à avoir demandé le déplacement du parking car il ne respectait pas la distance prévue pour les cours d'eau notamment. La commission d'urbanisme est une commission consultative et ce n'est pas à elle de suivre les travaux. Selon Les Verts, c'est un travail qui émane d'un fonctionnement communal et d'employés communaux.

M. Fatton (cc) répond de la façon la plus brève possible. Tout d'abord par rapport au groupe socialiste. Effectivement un mur est construit pour permettre ce développement démographique, pour pérenniser cette place et pour sécuriser ce mur. Alors quand il est dit que le Conseil communal ne s'est pas préoccupé de la situation, ce n'est pas le cas. Au début des travaux, l'Exécutif s'est tout de suite inquiété de la situation de ce mur et a demandé à la société immobilière de faire le nécessaire pour éviter une dégradation supplémentaire, ce qui a été fait. Il rappelle ici que ce mur est propriété communale, la commune en est responsable et la loi cantonale sur les voies et circulation dit bien que le propriétaire du terrain en amont d'une route est responsable de l'entretien du mur de soutènement, que l'on ait des travaux ou pas. La réfection de ce mur devait de toute façon être effectuée. Ce qui s'est produit, c'est que pour pouvoir réaliser correctement cette construction immobilière et son accès, il a fallu redescendre un tout petit peu le niveau du terrain du

propriétaire du fonds 3775. Maintenant, pour ce qui est de la dégradation, ils ont fait des semelles, ils ont stabilisé le mur avant qu'il ne se dégrade davantage. Ce qui restait encore à faire, c'est de recrépir toute la partie qui était enfouie sous la terre. Il rappelle quand même que, lors de la construction du mur, les anciennes autorités, les gens de l'époque, n'ont pas estimé qu'il était judicieux de dégrapper le terrain et de recrépir ce mur bien en-dessous du niveau. A ce jour, la société Val Horizon s'est engagée à payer les 6 m² qu'elle n'a pas recrépis suite aux différents travaux, ce qui représente en gros 1500 francs qu'il faudra déduire du crédit.

Construction ou pas, ce mur était à charge de la commune. Ce qui aurait pu être omis dans ce dossier, c'est bien entendu de trouver une synergie à l'époque pour dire, on profite des travaux de cette entreprise pour pouvoir faire la réfection de ce mur. Il rappelle aussi qu'il y a eu des difficultés dans le cadre de la commission d'urbanisme pour ce projet. La volonté première est toujours de pouvoir développer correctement la démographie et l'habitat dans la commune.

Pour ce qui est du groupe Les Verts, la cause à effet, il estime que généralement les gens qui dégradent des biens sont censés les remettre en état. Effectivement, c'est ce qu'ils ont fait depuis le début des travaux en stabilisant ce mur comme expliqué précédemment et en proposant maintenant de recrépir la partie qui est toujours à jour. Effectivement, ce sont les propriétaires qui ont interpellé la commune pour savoir si ce mur serait dangereux à l'avenir, mais le Conseil communal était déjà conscient de la situation et travaillait déjà à trouver des solutions pour la réfection de ce mur. D'où, le fait d'avoir déjà depuis plus de deux ans et demi stabilisé la partie de devant et interdit le stationnement. Il nous semblait important de pouvoir revenir sur ce dossier et trouver une solution pérenne. Il rappelle aussi qu'à l'époque, la commune travaillait sur la centrale d'ambulance, il y avait plusieurs dossiers en cours et ce dossier n'a pas été pris en compte dans l'ensemble du projet qui a été déposé par le promoteur.

Concernant le groupe PLR, effectivement, il faut peut-être améliorer quelque fois notre vision quand il y a des dépôts de plans par rapport aux conséquences qu'il peut y avoir aux alentours. Mais quand on est sur une parcelle, on se cantonne à la cela et on ne voit pas forcément le mur qui est à côté. On ne connaît pas forcément toujours l'état de chaque bien, donc ce qu'il faudrait aussi pouvoir faire, c'est peut-être se rendre sur place, analyser la situation avec les différents services et puis dire qu'on ne donne pas l'autorisation pour tel ou tel projet tant qu'on n'a pas une vision globale et des garanties par rapport aux éléments qui gravitent autour.

Le groupe UDC a compris la finalité du projet, l'obligation que la commune a maintenant avec cette réfection et puis, indépendamment des travaux effectués, de toute façon on aurait été amené à prendre une décision et rénover la totalité de ce mur.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière étant contestée, il est procédé au vote. L'entrée en matière est acceptée **par 26 OUI contre 8 NON et 1 abstention.**

Le président passe à l'examen de détail de l'arrêté puis au vote d'ensemble. **C'est par 25 OUI, 6 NON et 3 abstentions que le Conseil général approuve le crédit de fr. 93'000.- pour la réfection du mur de soutènement situé devant le hangar du feu à Couvet, tel que présenté par le Conseil communal.**

8. PRET DE FR. 200'000.- AU CLUB DES LUTTEURS DU VAL-DE-TRAVERS POUR LA CREATION D'UNE HALLE D'ENTRAINEMENT

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère du territoire, des sports et de la culture (DTSC).

M. Mermet (cc) présente un sujet nettement positif et optimiste qui devrait rassembler un très grand consensus en faveur du club de lutte de Val-de-Travers.

Le club de lutte est extrêmement dynamique. C'est un club qui participe beaucoup à la formation des jeunes et qui, aujourd'hui, s'entraîne principalement à l'extérieur sur un rond de sciure et dans

les salles qui sont utilisées pour le judo au sous-sol de la salle de gym de Longereuse. Il faut savoir que de pratiquer la lutte dans une salle qui est normalement dédiée au judo, n'est vraiment pas idéal, voir même dangereux. Que cela se pratique de cette manière prouve qu'il y a un engagement très fort, mais c'est une situation qui n'est pas idéale. Le Conseil communal ainsi que le Conseil général avaient été interpellés par des courriers au sujet de la volonté du club de se développer et d'ouvrir une salle.

Le problème est simple, permettre le développement du club en créant un lieu permettant de s'entraîner au sec, puisque finalement, il y a quelques fois des limites avec cet élément. Le problème qu'il faut aussi résoudre, c'est l'équité par rapport aux autres clubs et associations d'offrir une aide, tout en restant dans le cadre des aides que la commune a déjà accordé par le passé, notamment pour des clubs. Des aides à fonds perdus à hauteur de fr. 50'000.- pour des infrastructures sportives dont le Conseil communal avait reconnu le besoin et la nécessité au Val-de-Travers. Toutefois, fr. 50'000.- ce n'est pas suffisant dans ce cas-là. Le Conseil communal a donc imaginé avec le club, une solution beaucoup plus originale. En l'occurrence, de créer ce local de lutte sous l'étiquette de Val-de-Travers et de la commune. Que ce local soit financé par le club, notamment par des apports de fonds privés. Le fait qu'il soit en mains communales permet d'accéder à certains financements. Le club de son côté a aussi d'autres sources de soutien.

Le rapport tel que présenté prévoit des aides à fonds perdus extérieures à la commune à hauteur de fr. 250'000.- et tout cela est complété par un prêt de la commune, objet de la demande présentée ce soir. Un prêt de fr. 200'000.- serait consenti au club de lutte qui, selon l'amendement déjà introduit suite à la commission financière, devrait être remboursé au bout de 20 ans, mais déjà à moitié au bout de 10 ans.

Ce projet est extrêmement positif, ambitieux et original. Il présente très peu de risques pour notre commune et constitue une opportunité importante pour le club. La commune met à disposition un terrain qui jouxte la salle de gym actuelle sur laquelle ce nouveau bâtiment va pouvoir être accroché, de manière à utiliser les infrastructures déjà existantes qui sont, elles, un peu coûteuses, telles que les toilettes, les douches ou encore les vestiaires. La question s'est posée de créer une nouvelle salle de sport sur ce terrain, puisque ce sont des questions qui habitent en tout cas l'école et le Conseil communal. Toutefois, la surface en question ne permettrait pas d'accueillir une salle de sport aux normes actuellement en vigueur.

Le risque pour la commune, c'est la vie du club et le remboursement qu'il peut faire. Si le prêt est accepté, on aurait une situation avec un bâtiment qui coûterait, en théorie, à peu près fr. 530'000.-. Le bâtiment resterait communal. Une convention sera faite avec le club puisque c'est bien sûr lui qui finance la grande partie de cet élément. Il aura l'utilisation pleine et entière de ce bâtiment, comme si c'était le sien. Par contre, si le club devait faillir dans sa mission de rembourser le prêt qui lui est fait, ce qui paraît peu vraisemblable d'après les contacts que l'on a aujourd'hui, le seul risque que pourrait prendre la commune serait qu'un bâtiment d'une valeur de fr. 500'000.- lui revienne en ayant coûté fr. 200'000.-, plus fr. 50'000.-. Le risque est donc très faible et en tout cas, ce n'est pas une issue que le Conseil communal a imaginé comme probable. Au contraire, le club est en pleine santé et l'Exécutif pense pouvoir fonctionner dans de bonnes conditions avec lui.

Des choses devront encore être faites après la décision de ce soir, notamment la rédaction d'une convention pour régler l'utilisation de la salle par rapport aux infrastructures actuelles et à l'entretien. La salle elle-même incombera au club de lutte. Par contre la salle actuelle et les vestiaires seront entretenus par la commune, comme elle le fait aujourd'hui. Le bâtiment sera construit sur une parcelle communale, c'est la commune qui sera le porteur du projet, du dépôt des plans et c'est elle qui devra suivre le dossier de construction et assumer la responsabilité dans ce cadre. Responsabilité qu'elle souhaite assumer de manière à garantir que la liaison qui sera faite avec la salle actuelle ne provoque pas de problème, pas de dégâts et que tout se passe pour le mieux.

Le président ouvre la discussion générale.

Mme Cécile Meyer-Mermet (PS) affirme : « *Le projet qui nous est présenté ce soir est un beau projet, favorisant un club véhiculant des valeurs fortes et incitant chacun au respect et à la santé, nous aurions tort de lutter contre le développement de ces principes. Le projet en lui-même utilise à*

bon escient du terrain communal qui ne pourrait être utilisé à d'autres fins, et permettra de mettre au sec les lutteurs lorsque le temps est à l'orage. La lutte suisse se pratique par définition en Suisse, et la Suisse étant (presque par définition) un pays pluvieux, il serait dommage de refuser un abri aux lutteurs.

La recherche de fr. 250'000.- sous forme de subventions et dons à recevoir va demander au Club une énergie considérable, et démontre ici la réelle motivation des lutteurs à pouvoir bénéficier d'une telle structure. Cette motivation semble une excellente garantie que le prêt de fr. 200'000.- accordé par la commune sera remboursé en temps et en heure.

Une seule inquiétude plane au sujet du toit plat. Infiltrations et coûts d'entretien élevés vont souvent de pair avec une telle construction ; ainsi, le groupe socialiste souhaite savoir que ce point soit minutieusement étudié, la lutte finale sera donc confiée à la Commission de l'Urbanisme lors de l'examen en détail des plans et du suivi de la construction.

Ainsi, c'est groupés que mes camarades et moi-même accepterons sans retenue l'arrêté amendé qui nous est présenté. »

M. Vaucher (POP) indique que c'est avec plaisir que le groupe POP entre en matière et accepte le crédit relatif au prêt destiné à permettre la construction d'une halle d'entraînement pour la lutte suisse, halle en faveur de laquelle le CG était déjà intervenu.

Un tel local est une nécessité pour permettre la pratique régulière et en toute sécurité de la lutte suisse, ce qui n'est pas le cas si elle est pratiquée sur un tatami, les chutes engendrant des blessures chez les lutteurs.

Le groupe POP regrette pourtant que le Conseil communal n'ait pas été plus ambitieux, s'opposant simultanément à la construction d'une halle de gym, selon le projet qui lui a été présenté par les professeurs d'éducation physique. Cela aurait notamment évité le transport coûteux en temps et en argent d'élèves vers d'autres halles à Buttes et à Couvet notamment.

Il entrera néanmoins en matière avec enthousiasme et acceptera le crédit proposé ainsi que l'amendement du Conseil communal. Le POP félicite également le club de lutte pour son engagement.

M. Malo Bortolini (PLR) prend la parole en ces termes : *« C'est avec une grande attention que le groupe PLR a pris connaissance du rapport du Conseil communal au Conseil général relatif au prêt de fr. 200'000.- au club des lutteurs du Val-de-Travers pour la création d'une halle d'entraînement.*

Nous sommes convaincus que la commune se doit de soutenir les clubs sportifs dont l'encadrement et la formation de la jeunesse sont une priorité. Comme vous le savez, plus de la moitié des membres de cette société sont des jeunes issus du Val-de-Travers et de ses alentours ; cette salle leur permettra de pratiquer pleinement ce sport à forte valeur symbolique.

Nous trouvons que le fait que le bâtiment reste dans le patrimoine communal tout en accordant un droit de servitude foncière de 40 ans au club est une bonne chose. Nous souhaitons que la convention entre la commune et le club soit soumise, avant le début des travaux, à la commission de gestion et des finances afin de régler les questions de l'entretien des locaux et autres éléments nécessaires au bon fonctionnement du bâtiment.

Toutefois, le groupe PLR demande que la CGF soit informée du suivi des travaux et plus précisément sur la partie financière prévue dans l'arrêté.

C'est dans cet esprit et cette vision que le groupe PLR soutiendra cette demande de prêt. »

M. Thierry Ray (Les Verts) prend la parole à son tour : *« La lutte à la culotte est un sport qui suscite depuis des lustres un engouement populaire hors du commun dans notre pays. Le récent succès populaire de la Fête fédérale en est la preuve.*

Le dynamisme du club des lutteurs du Val-de-Travers et leur politique de formation des jeunes font plaisir à voir.

Compte-tenu de ce qui précède, le groupe des Verts acceptera l'arrêté relatif au prêt de fr. 200'000.- pour la création d'une halle d'entraînement.

Le fait que cette halle puisse être utilisée par l'Ecole Jean-Jacques Rousseau dans le cadre des leçons de gymnastique et d'initiation à la lutte est un argument non négligeable dans notre prise de décision.

Par contre, à l'avenir, concernant ce type de demande, il nous paraît opportun que le Conseil Communal définisse clairement des critères d'acceptation ou de refus sous la forme d'une procédure. Cette procédure aurait pour vertu de limiter les risques financiers et d'éviter de créer d'éventuels précédents.

Nous souhaiterions également connaître avec plus de précision à qui incomberont les frais d'entretien, d'électricité et de conciergerie de cette nouvelle halle ? Pour conclure, nous aimerions savoir si cette halle pourra être louée de manière ponctuelle par les habitants ou des sociétés locales ?

Nous vous remercions d'ores et déjà pour vos réponses. »

M. Rosselet-Christ (UDC) rappelle que le soutien aux sociétés locales et surtout aux traditions helvétiques, dont la lutte fait partie, figure dans les objectifs du groupe UDC. Donc, il se réjouit de ce geste en faveur du club de lutte et acceptera le prêt de fr. 200'000.- avec enthousiasme.

M. Mermet (cc) remercie les groupes pour leur accueil favorable.

Il répond au groupe socialiste que, concernant la construction du toit plat, la commune va surveiller les travaux puisqu'il y aura un lien avec la salle à côté. Elle veillera à garantir que tout se passe bien tant au niveau des coûts, de l'entretien et de la sécurité de l'étanchéité, que les choses soient faites dans les règles de l'art. Le Conseil communal sera donc particulièrement attentif dans l'intérêt de la commune, mais aussi dans celui du club qui devra assumer ces éléments.

Plusieurs fois, la question de l'entretien a été évoquée. Comme dit dans le rapport, celui de la partie local de lutte incombe au club. Par contre, l'entretien de la salle actuelle et des vestiaires reste dans le giron communal.

La question a été posée par les Verts de savoir si cette salle pourrait être louée. Les choses vont être réglées dans la convention que le Conseil communal va conclure avec le club. Elles seront réglées assez simplement, mais seront relativement subtiles puisque la salle en elle-même prend tout son sens en offrant un accès direct aux vestiaires, douches et infrastructures communales. Le club de lutte aura donc tout loisir de prêter la salle pour d'autres activités de manière coordonnée avec la commune, et en veillant que tout se passe bien avec le site scolaire. Donc, toute activité sportive ou associative ne posera aucun problème, mais il y a certains éléments qui devront être affinés. Cela appartiendra au club de lutte en accord avec la commune dans le cadre de la convention, de manière à ce que les infrastructures communales puissent être utilisées dans de bonnes conditions et dans le respect attendu des utilisateurs de la salle de gym.

Le groupe PLR a évoqué le fait que ces conventions et ces éléments soient présentés à la CGF. C'est l'intention du Conseil communal. En effet, il est important que la CGF puisse être tenue au courant à travers ses commissaires. Le suivi financier de ces éléments sera fait en collaboration avec le club. Ainsi, le Conseil communal pourra informer de manière à ce que tout le monde soit rassuré dans l'évolution du projet, sur tout ce qu'il se passe en temps et en heure.

Il y avait une question du POP à propos d'une salle de sport, est-ce qu'il n'aurait pas fallu faire directement une grande salle de sport répondant aux besoins de l'école ? C'est une bonne question que l'Exécutif s'est posée. Toutefois, dans le temps et le cadre impartis, il est apparu que ce n'était pas forcément quelque chose de très efficace. En tout cas, les normes pour une salle de sport répondant aux attentes actuelles ne permettaient pas de conjuguer les deux facilement. Donc au niveau des coûts, comme les exigences ne sont pas les mêmes pour la lutte et pour une salle de sports scolaire, il n'était pas possible de les faire baisser de manière substantielle. Il paraissait donc plus judicieux de traiter cet élément avec un local spécifique pour la lutte. La question d'une salle de sport devra être reprise et cela fera l'objet d'une décision du Conseil général.

L'amendement est un élément qui est venu lors du débat à la CGF. Ensuite le Conseil communal a informé certains membres du club de lutte de cette volonté d'un premier remboursement au bout de 10 ans et pas en totalité à l'échéance, de manière à éviter que le club puisse se retrouver dans une situation tendue au bout de 15 ou 20 ans. C'était bien prévu dans les discussions, mais finalement quand les choses sont écrites, c'est encore mieux. C'est pour cela que l'Exécutif a ajouté "mais la moitié au moins après 10 ans".

Amendement du Conseil communal, article 1 modifié

Art. 1 Le Conseil communal est autorisé à prêter la somme de Fr. 200'000. – au Club des lutteurs du Val-de-Travers aux conditions suivantes :

- a) Durée : 20 ans ;
- b) Remboursement : ~~en une fois~~ à l'échéance, mais la moitié au moins après 10 ans ;
- c) Intérêt : aucun.

Cela ne soulève aucune opposition.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, le président passe à l'examen de détail de l'arrêté puis au vote d'ensemble. **C'est à l'unanimité que le Conseil général approuve l'arrêté relatif au prêt de 200'000 francs au club des lutteurs du Val-de-Travers pour la création d'une halle d'entraînement**, tel que présenté par le Conseil communal.

9. CREDIT DE FR. 2'340'500.- POUR L'EXTENSION DU CHAUFFAGE A DISTANCE LANVOINA A COUVET

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère du territoire, des sports et de la culture (DTSC).

M. Mermet (cc) indique qu'en 2009 déjà, la question une extension du chauffage à distance de Couvet avait été évoquée. Aujourd'hui, le calendrier s'est accéléré puisque, dans le cadre de la planification des travaux d'entretien du Centre sportif, des questions se posaient par rapport à des entretiens plus lourds au niveau de la chaudière et son éventuel remplacement, soit la planification pour la production de chaleur au Centre sportif.

Cet élément a débouché sur une étude pour voir la pertinence de cette extension. L'étude a confirmé le fait que c'est une bonne idée d'avoir cette extension en direction du Centre sportif. La copropriété du Centre sportif, puisque nous sommes trois partenaires avec l'ECAP et le Service des bâtiments de l'Etat, est entrée en matière, donc le Centre sportif adhère à ce projet de se raccorder au chauffage à distance de Couvet.

Le Conseil communal a encore, depuis cet élément, eu des contacts avec le Service des bâtiments pour le CNIP, qui est encore aujourd'hui chauffé au gaz et qui va pouvoir se raccorder aussi à notre chauffage à distance. Dans le cadre du projet soumis ce soir, il est prévu aussi de contacter tous les riverains se trouvant le long du parcours des conduites qui seront installées de manière à vérifier qui veut se raccorder et pouvoir le faire dans de bonnes conditions. Il faut rappeler que dans le fonctionnement, il y a un chauffage à distance à Couvet dont le prix de l'énergie vendue est fixe. Il est à 13.5 centimes. Par rapport au raccordement à futur que nous faisons, soit la deuxième extension qui nous occupe, nous modulons finalement les coûts qui ne sont pas les mêmes pour tout le monde au travers de la contribution de raccordement. Cette dernière est évaluée en fonction des distances et des coûts que nous arrivons à maintenir, le prix du chauffage et de l'énergie fournis à 13.5 centimes. C'est important aussi, puisque dans le cadre que nous avons défini au niveau communal, le CAD est un système qui est autofinancé. En dégageant des bénéficiaires, ils iront dans un compte de réserve du chauffage à distance et si nous faisons un déficit ce serait une avance de financement qui devrait être remboursée par le CAD tout comme les emprunts liés à l'investissement qui sont aussi remboursés à la commune. Il n'y a pas fr. 1.- d'impôt dans le projet

du CAD qui est consacré à cet élément. Ce sont les consommateurs, le CNIP, les privés et aussi la commune, par ces frais de chauffage, qui assument tous les frais.

Le rapport évoque aussi un possible raccordement de l'autre côté du village. Aujourd'hui, malheureusement, cet élément n'est plus d'actualité. La question de l'extension à l'Ouest du chauffage à distance est une question qui avait déjà été évoquée en 2010, qui reste d'actualité, mais dans un délai plus lointain. Il faudra déjà finaliser ces éléments, faire une étude assez complexe et c'est dans le cadre de cette extension vers l'Ouest que la question se posera d'une deuxième chaudière à bois et de la puissance de cette dernière, de manière à pouvoir couvrir la majorité du village de Couvet.

Dans le cadre de cette extension, le Conseil communal a fait une analyse assez détaillée, notamment par rapport à la capacité de fournir du bois. Actuellement, la consommation est de quelque 4'200 m³. Avec cette extension, on devrait rajouter encore 2'800 m³ au niveau de la production de bois, c'est une chose qui ne pose pas de problème dans la situation actuelle. Il faut aussi rappeler que cette consommation de bois énergie est un élément important pour valoriser et apporter un petit ballon d'oxygène à l'économie du bois qui souffre beaucoup ces temps de la concurrence internationale, en tout cas dans le domaine du bois d'industrie. Ces éléments permettent de traiter et de valoriser des sous-produits. C'est une chose qui est très importante.

Il faut aussi rappeler que, dans ce cadre, nous allons arriver avec la production actuelle de chaleur, l'installation, les immeubles raccordés dans leur configuration actuelle, à la limite de la quantité de chaleur que l'on peut fournir avec la chaudière à bois. Ce qui veut dire que, dans des moments de pointe et de très grands froids, en attendant que des immeubles se rénovent et baissent leur consommation, on sera certainement amené à consommer quelques fois du gaz pour faire face à des pointes de consommation. Par contre, la puissance de la chaudière d'appoint et de secours de la chaudière à gaz nous permet de faire face sans aucune difficulté au besoin de chaleur et il n'y a aucun souci. La seule différence par rapport au fonctionnement actuel, c'est que nous serons plus régulièrement à la puissance nominale de la chaudière. Ceci va améliorer son fonctionnement parce qu'on aura une consommation plus importante en été, moment où la chaudière fonctionne à très bas régime. Finalement, c'est presque là que les installations souffrent un peu plus, donc une consommation plus importante nous permettra d'améliorer le fonctionnement et de valoriser toutes nos installations.

Il faut rappeler aussi que le crédit tel qu'il est à fr. 2'340'000.-, permet de procéder à tous les raccordements qui sont le long du parcours, si des partenaires privés ne souhaitent pas se raccorder, alors ces investissements ne seront pas réalisés. Ne seront menés que les investissements qui sont rentables avec un prélèvement de la contribution de raccordement, dans le cadre du prix de l'énergie vendue à 13.5 centimes. C'est une enveloppe globale et les travaux vont se faire dans ce cadre.

Cette extension est un élément extrêmement positif pour le chauffage à distance. C'est une étape qui devrait être réalisée et il est prévu, si ce crédit est accepté, de chauffer le Centre sportif et le CNIP depuis l'hiver prochain. Les étapes suivantes seront déterminées un peu plus tard, cela dépendra aussi éventuellement du marché de l'énergie et des cours, parce que, si le coût de l'énergie monte, cela permettra peut-être d'accélérer les choses. Si le prix de l'énergie est très bas comme aujourd'hui, alors il y a un peu moins d'empressement parce que la demande sera un peu moins forte.

Il faut rappeler que des clients un peu frileux ou ne souhaitant pas se raccorder lors de la création de la première partie du réseau, sont venues après coup pour se raccorder. Aujourd'hui, nous avons beaucoup de demandes dans différentes zones, mais nous devons rester dans un cadre autofinancé qui permet de faire fonctionner le réseau avec un prix l'énergie fournie à 13.5 centimes.

Le président ouvre la discussion générale.

M. Quentin Di Meo (PLR) prend la parole en ces termes : « *Le groupe PLR s'est penché avec attention sur ce dossier et remercie le Conseil communal pour sa rédaction.* »

Nous sommes satisfaits de voir que ce projet a été réfléchi de manière à maintenir les conditions financières de la 1^{ère} étape, tant en termes de prix de l'énergie que de conditions de participation au raccordement. Ce projet se doit d'être autoporté et nous voyons très clairement qu'il est viable avec les premiers bâtiments concernés.

En outre, nous saluons dans ce rapport l'aspect planification qui malgré la difficulté de mise en œuvre nous paraît correctement évaluée.

Par conséquent, le groupe PLR acceptera l'arrêté tel que présenté dans ce rapport. »

M. Gabriel Cimenti (PS) s'exprime à son tour : « *Le groupe socialiste a étudié avec attention le rapport du Conseil communal relatif à l'extension du chauffage à distance de Couvet et en remercie ses auteurs.*

Comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire lors de précédentes séances, notre groupe est favorable aux projets qui utilisent cette ressource naturelle et, en conséquence, aux demandes d'extension, ce qui est absolument possible avec la chaudière actuelle.

Dans le même ordre d'idée et pour le futur, la commune s'est d'ailleurs préparée à répondre à d'autres nouvelles demandes en recevant une 2^{ème} chaudière à bois, si le réseau devait encore s'étendre.

Par ailleurs, si ce projet est pertinent d'un point de vue durable, il a également un avantage important pour la région puisqu'il résout la question du chauffage du Centre sportif régional, dont la chaudière devait, à terme, être changée.

En ce qui concerne le raccordement d'autres immeubles, nous espérons qu'il se fera dans les mêmes conditions financières, d'autant plus que, d'après le rapport, la consommation supplémentaire de plaquettes serait compatible avec les ressources en bois issus de nos forêts.

Enfin, nous invitons le Conseil Communal à être particulièrement attentif à la communication vis-à-vis de la population, au vu de la traversée du cimetière, situé en zone d'utilité publique.

En résumé, vous l'aurez compris, le groupe socialiste acceptera l'entrée en matière et acceptera cette extension. »

M. Chédel (UDC) prend également la parole : « *Le groupe UDC a pris connaissance du rapport du chauffage à distance de Couvet et en remercie son auteur pour toutes ces explications.*

Etant donné que c'est la suite logique de la première partie que nous avons déjà voté « oui », nous acceptons l'entrée en matière et le rapport tel qu'il est proposé. »

M. Santiago (Les Verts) s'exprime également en ces termes : « *Voici un rapport relativement simple à traiter, et même s'il est question de chaufferie et de température de combustion, notre préavis sera moins échaudé que pour les rapports précédents, et nous accepterons l'entrée en matière et la demande de crédit.*

L'option d'étendre le réseau CAD vers l'Est avait été imaginée lors de la première phase déjà, et le diagnostic concernant le Centre sportif était évident, il nous faudrait tôt ou tard modifier l'ancienne chaudière qui ne donnait pas satisfaction. Aussi la solution qui est présentée aujourd'hui, avec le raccordement non seulement du Centre sportif mais aussi du CNIP, nous convient et elle peut même s'avérer un soulagement.

Nous sommes d'autant plus satisfaits que cette fois-ci le Conseil communal a un peu souligné l'importance que ce développement puisse aussi s'accompagner d'une amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments raccordés, le CNIP ayant déjà procédé à cet assainissement. Nous avons toujours pensé qu'un CAD avec du bois indigène est mieux que de faire recours aux énergies fossiles, mais que c'est encore mieux si on peut s'éviter de chauffer des passoires.

Nous souhaiterions encore poser trois questions et faire une remarque au sujet du fonctionnement actuel qui a été évoqué très brièvement par M. Mermet (cc) :

- ✓ *Le réglage de l'installation est-il terminé et les performances actuelles sont-elles satisfaisantes ?*
- ✓ *Le nombre et l'importance des pannes est-il conforme aux prévisions ?*
- ✓ *Quelle est la proportion de gaz, avec la chaudière d'appoint, qui est employée sur une moyenne annuelle ?*

Enfin une remarque : à plusieurs reprises dernièrement, lors de la phase de redémarrage de la chaudière à bois, la quantité de particules fines émises est très importante. Probablement trop en termes de protection de l'air et pour le bien-être des riverains. Nous espérons que ces épisodes malheureux pourront être mieux maîtrisés à l'avenir. »

M. Vaucher (POP) atteste que son groupe a pris connaissance avec plaisir du rapport du Conseil communal concernant l'extension du CAD de Couvet et c'est sans hésitation qu'il entrera en matière et acceptera le crédit proposé pour ce projet écologique, autoporté financièrement, permettant de valoriser le bois de nos forêts et générateur d'emplois dans notre commune.

M. Mermet (cc) rappelle que les tombes ne vont pas être traversées, seule une allée sera empruntée, comme cela doit se faire dans un cimetière. Il semblait judicieux de pouvoir emprunter les allées et chemins et il est vrai qu'une allée est plus facile à traverser qu'une route où quelque fois il faut déplacer des canalisations. C'est en partie cet élément qui a débouché sur ce choix, aussi pour une raison économique.

Il répond ensuite au groupe des Verts que si la phase de réglage est terminée et si les rendements sont satisfaisants, il serait heureux d'arriver encore à les augmenter au niveau du réseau, notamment en travaillant avec les bâtiments raccordés pour faire baisser les températures de retour. Comme le système prévoit la récupération de l'énergie contenue dans les vapeurs d'eau des fumées, plus on arrive à avoir des températures basses depuis les bâtiments, plus on arrive à récupérer l'énergie qui est contenue dans la vapeur d'eau des fumées. Cet élément fonctionne assez bien mais on aimerait aller encore plus loin. Pour mémoire, ces récupérateurs dans les fumées n'existent pas au Centre sportif. Ils sont très à la pointe et cet élément est assez nouveau.

M. Mermet (cc) n'a malheureusement pas les quantités en tête concernant l'utilisation du gaz. On l'a utilisé quand il y a eu des pannes ou quand il y a du ramonage ou encore des travaux d'entretien. A ce jour, le gaz n'a jamais été utilisé comme appoint.

Pour les particules fines, c'est vrai qu'une chaudière à bois quand elle fonctionne à plein régime avec des températures de foyer très élevées, les productions de poussières et de particules fines sont quasiment inexistantes, notamment grâce aux filtres mécanique et électrostatique installés, qui enlèvent tous ces éléments. Il est vrai que lorsqu'on arrête la chaudière et qu'on la rallume, cela fait un peu comme une torréé en forêt et à ce moment on a un peu de fumée. On espère avec les fonctionnements à futur d'avoir le moins possible de phases d'allumage ou d'entretien, mais aujourd'hui, ce sont des éléments qui existent. Il faut la laisser refroidir et quand on allume une chaudière, pendant la première période, on a une production de particules. Ce sont les mêmes particules que lorsque nous faisons rôtir nos saucissons ou nos côtelettes.

M. Mermet (cc) remercie les groupes pour leur accueil favorable. C'est un beau projet, qui fait du sens dans un contexte plus global de développement durable, mais plus encore sur le plan économique. Au niveau de la région, conjuguer les deux sans avoir de coûts à supporter par nos concitoyens en leur offrant des prestations à un coût tout à fait intéressant est quelque chose qu'il faut valoriser.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, le président passe à l'examen de détail de l'arrêté puis au vote d'ensemble. **C'est à l'unanimité que le Conseil général approuve le crédit de 2'340'500 francs pour l'extension du chauffage à distance Lanvoina à Couvet**, tel que présenté par le Conseil communal.

10. RAPPORT D'INFORMATION SUR LE PLAN DIRECTEUR DE L'OFFRE TOURISTIQUE

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère de l'économie, des finances et de la cohésion sociale (DEFCOS).

M. Frédéric Mairy (cc) indique que le Conseil communal a trouvé utile d'accompagner le plan directeur de l'offre touristique, sur lequel il a travaillé depuis le début de l'année, par un rapport d'information, pour donner au Conseil général une vision synthétique de ce document de travail, qui, comme il a pu le voir, est un document qui se veut évolutif, qui est né pour rappel du constat suivant : il y a au Val-de-Travers une carte touristique qui est jouée de plus en plus par plusieurs acteurs avec des soutiens aux niveaux cantonaux et fédéraux, avec des atouts qui sont valorisés par Suisse Tourisme. On pense principalement au Creux du Van et à l'absinthe, avec une offre qui s'est développée de façon assez concertée depuis une vingtaine d'années, portée par des acteurs privés ainsi que des acteurs publics ou parapublics.

On avait trouvé bon, au niveau du Conseil communal, de prendre le temps d'une réflexion avec les derniers développements, notamment l'ouverture de la Maison de l'Absinthe en 2014, pour prendre le temps de fixer les lignes directrices de la poursuite du développement touristique, puisqu'il y a quand même la particularité au Val-de-Travers d'avoir une multitude d'acteurs, qui sont parfois des petits acteurs, d'autres plus gros, notamment Goût et Région qui est l'acteur principal, et d'une commune qui joue surtout le rôle de coordination et de donneur d'impulsion. Il était important de savoir dans quelle direction il était le plus intéressant de continuer de travailler. Non pas en augmentant les dépenses fixes, puisqu'on a un budget de dépenses et de subventionnement touristique qui est relativement restreint par rapport à d'autres collectivités, mais surtout par rapport aux crédits cadres en notre possession, aux crédits d'investissements qui pourraient être votés par la suite, pour pouvoir orienter au mieux notre politique.

Pour rappel, l'élaboration de ce document a été soutenue par la nouvelle politique régionale, qui généralement soutient les études à hauteur de 38%. Là, en l'occurrence, le Canton a estimé que l'étude était très pertinente et très utile pour le développement touristique, non seulement de la région, mais de l'ensemble du canton. C'est pour cela que l'aide NPR est montée jusqu'à 50% du total de l'étude.

Il est important de souligner ici qu'on a abouti à une quarantaine de projets, qui ne seront sans doute pas tous mis en œuvre dans les délais souhaités. C'est vraiment un guide de travail pour essayer de faire au mieux, pas de faire mieux seul, mais avec les principaux acteurs touristiques. On pense surtout ici à Destination Val-de-Travers qui est une association soutenue déjà par la commune à hauteur de fr. 20'000.- par année, qui pourra aussi à l'avenir jouer un rôle plus important qu'aujourd'hui, un rôle de coordination plus étendu, qui englobera aussi d'autres types de prestataires qu'actuellement. L'idée là aussi est de travailler évidemment avec les acteurs concernés, qui ont tous été consultés pour l'élaboration de ce document. Ce n'est donc pas un document qui tombe du ciel uniquement sur la base de nos réflexions et celles de nos mandataires, mais qui a bien associé tous les partenaires de la chaîne touristique à la réflexion, pour que le document puisse être le plus utile possible. Avec aussi le souci de le rendre concret et évolutif, avec des mises à jour qui pourront être faites de façon rapprochée pour certaines, à plus long terme pour d'autres, puisque les tendances touristiques ont quand même changé assez rapidement. Donc l'idée n'est pas d'avoir un document qui soit complètement figé mais bien d'avoir un outil de travail pour les années à venir.

Le président ouvre la discussion générale.

M. Rosselet-Christ (UDC) est, à titre personnel, assez heureux de pouvoir interagir sur un dossier qui lui tient à cœur, ici, à Noiraigue. C'est assez fort à propos. Il est tout d'abord fort aise de voir que le Conseil communal prend pleinement la mesure du potentiel touristique conséquent du village de Noiraigue spécialement, comme il en est fait mention dans le plan directeur.

En tout cas, sur le papier, il y a une belle prise de conscience. Maintenant, cette prise de conscience de l'importance de renforcer l'attrait touristique est fort plaisante. Cette vision, bien résumée, est une vision pour l'instant en surface. Cela nécessite de nombreux approfondissements et son intervention va dans le sens qu'il faut prendre conscience de certains éléments. Cette vision du Conseil communal doit tenir compte, ici à Noiraigue particulièrement, du vivre ensemble, entre les touristes et les Néraouis. A ce jour, il subsiste de nombreuses nuisances importantes liées à la hausse de la fréquentation du village par les touristes. Pour contrer ces nuances, il va falloir investir. A son sens, une des grandes priorités, ici à Noiraigue, ce sont les places de parking. L'actuel parking de la gare est un véritable désastre visuel et il n'est plus du tout adapté à la très forte affluence en saison. Il n'est d'ailleurs pas rare de voir des voitures se parquer dans les champs adjacents, parfois jusqu'au terrain de foot, ne manquant pas d'occasionner des dégâts importants et fâcheux en termes agricoles.

La création d'un grand parking adapté sur une parcelle périphérique du village semble être une solution viable qui doit, à son sens, être étudiée. Et ce, en parallèle d'une redynamisation de la Place de la gare, en collaboration bien entendu avec les CFF, les villageois et les acteurs touristiques, pour que les portes du Val-de-Travers soient enfin plus vertes, plus accueillantes, que nous puissions peut-être avoir, à la Place de la gare, un espace convivial, vert et chaleureux.

Il souhaiterait donc avoir des précisions de la part du Conseil communal en ce sens, que cela soit maintenant ou peut-être ultérieurement. Par ailleurs, il profite de cette occasion pour souligner la pertinence d'étudier la possibilité avec le canton d'instaurer des gendarmes couchés sur la route qui entre dans le village. L'entrée du village est un bout droit et il n'est pas rare de voir de très nombreux conducteurs, qu'ils soient Néraouis ou de l'extérieur, mettre un bon coup de gaz et arriver dans le village à des vitesses passablement inadaptées alors qu'il y a une forte affluence de piétons en journée comme en soirée, que ce soit des touristes ou des clients de l'Auberge.

Est-ce que le Conseil communal prévoit peut-être de collaborer avec le canton pour une prise en charge rapide de ce problème, pour que nous puissions avoir des gendarmes couchés à l'entrée du village à hauteur de la gare, ce qui pourrait donc assurer la sécurité des piétons et des touristes, ainsi que le confort des villageois.

Mme Johana Eidam-Vautherot (PLR) prend la parole en ces termes : « *Le groupe PLR a pris connaissance du plan directeur de l'offre touristique du Val-de-Travers, ainsi que son rapport d'information.*

Si le groupe ne s'est pas étendu sur le sujet, deux points nous semblent toutefois importants à souligner :

En premier lieu, nous aurions souhaité un peu plus de chiffres dans ce plan. Des chiffres liés aux possibles retombées après avoir mis sur pied les mesures les plus importantes et les plus coûteuses. Des chiffres liés aux budgets possibles de débloquer. Nous savons seulement que des aides NPR ou Innotour peuvent être attribuées, mais pas dans quelle proportion. Nous savons aussi que la commune peut utiliser le crédit-cadre de la politique régionale, mais pas non plus à quelle hauteur. De plus, ces sources de financement sont utilisées pour la mise sur pied des projets, pour leur création, mais qu'en est-il de leur suivi dans le long terme ? Quels moyens financiers seront débloqués pour le maintien de ces projets et pour leur fonctionnement ?

Le Conseil communal a placé le tourisme parmi les axes de développement économique de cette nouvelle législature, il est donc nécessaire que des chiffres sortent et aident à convaincre les investisseurs ou les différents organismes de l'importance de ce secteur.

Par ailleurs, le rapport fait mention d'une centaine d'emplois en lien avec le tourisme, ceci se devrait d'être un argument mieux valorisé sachant que ces emplois restent ici et ne sont pas délocalisés et que ce secteur permet également la réinsertion de personnes en marge de la société. C'est un atout qui devrait être mis davantage en avant.

En second lieu, le plan propose dans ces annexes une quarantaine de projets. Si à notre sens, ceux-ci sont séduisants et correspondent au positionnement de la région, il n'en est pas moins que la charge de travail sera colossale.

Les projets qui seront menés et supervisés par l'association Destination Val-de-Travers sont si importants et conséquents que nous imaginons que plusieurs législatures seront nécessaires à les mettre en place. Or, si le Conseil communal a réellement l'ambition de faire du tourisme un secteur économique fort, qu'il compte sur cet outil à fr. 100'000.- pour l'aider à la réaliser, c'est maintenant qu'il faut se donner les moyens de réussir à coordonner l'offre de manière professionnelle, à la vendre de manière cohérente et moderne. Il est à notre sens impensable que l'association Destination Val-de-Travers, dans son état actuel, puisse mener à bien tous les projets qui lui incombent. L'association devra repenser son statut et ceci passera sans doute par une professionnalisation, ainsi qu'un fonctionnement au quotidien. Reste à savoir comment cela sera financé.

En conclusion, je finirai par souligner que le groupe PLR se réjouit du potentiel touristique du Val-de-Travers et qu'il a hâte de voir se concrétiser les projets énoncés. »

M. Ray (Les Verts) s'exprime à son tour : *« Avant de nous exprimer sur ce rapport d'information, permettez-nous de tirer un coup de chapeau à l'ensemble des prestataires touristiques au vallois, qui font preuve d'un dynamisme et d'un engagement remarquables. Leur participation aux enquêtes et aux ateliers est un signe des plus positifs.*

Nous apprécions l'état des lieux qui a été fait, et l'analyse par catégories de public-cibles semble pertinente, quand bien même l'usage à foison d'acronymes, d'anglicismes et de données statistiques parfois très générales rend la lecture quelque peu indigeste. Si les atouts régionaux ne manquent pas, on espère que ce plan s'orientera résolument vers du tourisme doux, et pas vers un tourisme de masse peu compatible avec les qualités naturelles de Val-de-Travers. Il faut absolument éviter de tuer la poule aux œufs d'or.

Nous partageons l'avis qu'il faut coordonner les prestataires et tendre vers plus de professionnalisme, le manque de coordination étant le mal du siècle dans plusieurs domaines. En outre nous saluons la volonté du Conseil communal de saisir l'opportunité de développer le pôle à Noiraigue, par l'acquisition de la parcelle de l'ancienne scierie.

En revanche nous trouvons qu'une fois le tour d'horizon effectué, les objectifs de ce plan directeur manquent parfois de clarté. Que souhaite-t-on en définitive : faire connaître davantage le Val-de-Travers ? Capter pendant plus d'un jour les visiteurs, avec la problématique récurrente de l'hébergement ? Rentabiliser les structures communales (on n'est jamais mieux servi que par soi-même) ?

Pour ce dernier point, nous déplorons que le Centre sportif soit si peu mentionné et qu'il apparaisse à peine dans les projets futurs. En outre, le transfert éventuel du projet Travers Express sur Noiraigue, comme suggéré, suscite notre incompréhension en regard du sauvetage du bâtiment de la gare de Travers et des citoyens qui se sont mobilisés.

Ce qui manque en complément des objectifs, c'est aussi la manière dont on veut concrétiser le plan, et une vue des moyens financiers qui seraient nécessaires pour mener à bien les 42 projets identifiés. Des pistes intéressantes de développement futur sont esquissées, mais on comprend aisément qu'on ne pourra pas tout financer en même temps, et qu'il sera difficile d'obtenir systématiquement un soutien du Canton ou de l'Office du tourisme.

Cependant, on espère pour notre part qu'au moment de demander des crédits au Conseil général, les projets les plus porteurs pourront être évalués non seulement sous l'angle financier du retour sur investissement, mais aussi qu'ils pourront être bénéfiques pour une large palette de prestataires et qu'ils favoriseront le dynamisme de l'ensemble des acteurs du domaine, grands et petits. »

M. Cimenti (PS) prend la parole à son tour : *« Le parti socialiste a pris connaissance du plan directeur de l'offre touristique, qu'il juge très intéressant et en profite pour en remercier ici les rédacteurs. Ce document, largement appuyé par notre hémicycle, permet en effet d'avoir une vue globale et des pistes - à baliser - pour le futur.*

Au niveau touristique, il est important de souligner que Val-de-Travers se démarque d'autres régions par les liens qui existent déjà entre les différents acteurs du tourisme - comme le démontre

d'ailleurs l'offre Pass'Temps. Aussi, nous pensons que cette coopération est essentielle et qu'elle devra être maintenue afin que les acteurs évoluent dans une vision commune et claire sur les perspectives et les orientations à prendre.

Si beaucoup de choses apparaissent positives, l'offre d'hébergement et de restauration de grande qualité doivent, par exemple, être améliorées. Mais l'offre trouve preneur, comme le démontre, notamment, le nombre d'entrées à la Maison de l'Absinthe.

Aussi, il semble important de nous tourner vers notre avenir avec confiance, tout en gardant à l'esprit nos forces et en valorisant nos atouts, nombreux pour une région aussi modeste que la nôtre.

Au final, nous en profitons pour remercier tous les acteurs touristiques qui ont pris de leur temps pour approfondir cette démarche ainsi que l'ensemble des personnes externes, rémunérées ou non, pour la qualité de leur travail et de leurs réflexions et, finalement, l'ensemble des personnes qui œuvrent, de près ou de loin, à améliorer notre offre touristique et à faire apprécier notre beau Val-de-Travers. »

M. Mairy (cc) remercie les groupes pour leur lecture attentive du document et les différentes questions qui ont été émises. Il prend d'abord les questions les plus générales avant de revenir sur quelques cas particuliers.

Par rapport à la question des objectifs poursuivis par le plan, question posée par Les Verts, les objectifs sont multiples et sont tous complémentaires. Accroître la notoriété de Val-de-Travers en est un, oui, on est surpris de voir, lorsque des enquêtes sont faites sur le terrain, que le lien entre Val-de-Travers et absinthe, par exemple, ne se fait pas naturellement auprès d'un grand nombre de touristes qui viennent ici. Donc, ne serait-ce que sur ce terrain-là et sur la captation des 80'000 visiteurs qui arrivent à Noiraigue chaque année pour descendre les gorges de l'Areuse ou monter au Creux du Van, leur faire connaître l'offre qu'il y a de l'autre côté de la vallée, c'est déjà un effort qui pourra porter ses fruits et qui permettra d'accroître la notoriété de Val-de-Travers.

Capter les excursionnistes comme vous l'avez demandé, oui, la réponse vient d'être donnée. Il y a un vrai potentiel de ce côté-là, sans aller chercher un tourisme beaucoup plus nombreux, puisque le but est de rester dans la catégorie du tourisme doux, comme cela a été rappelé. Sur cette seule base de touristes, il y a déjà un fort potentiel qui pourrait être beaucoup mieux exploité qu'actuellement. Vous parlez également de la rentabilité des structures communales, c'est certain qu'il s'agit aussi un objectif. C'est vrai que le Centre sportif en lui-même est peu présent dans ce document. On a voulu garder une vision relativement large et ne pas se concentrer uniquement sur nos propres infrastructures, mais il va de soi que le Centre sportif devra aussi bénéficier du développement du tourisme à l'avenir.

La question du financement a été posée par différents intervenants. Il est certain qu'il sera difficile d'obtenir le financement nécessaire pour tous ces projets. C'est aussi pour cela qu'on a voulu avoir des projets multiples et variés qui peuvent bénéficier de soutiens financiers différents. La difficulté avec les financements externes, notamment avec la NPR, c'est que ce sont des enveloppes qui changent tous les quatre ans. L'enveloppe actuelle 2016-2019 est connue et a deux volets. Un premier volet « consolidation des filières industrielles » et un second « développement du tourisme », donc ça tombe bien, on est dans la cible. Cependant, on n'est pas certains qu'on le sera toujours en 2020. Il y a un autre outil qui existe, c'est le programme Innotour, porté par la Confédération et Suisse Tourisme. Là aussi, actuellement on sait que plusieurs de nos projets peuvent répondre à ces critères, mais est-ce que cela sera toujours le cas lorsque les critères auront changé ? C'est difficile de le dire. C'est aussi pour cela que de ce côté, on doit travailler avec des programmes de la Confédération ou du canton qui peuvent changer et c'est pour cela aussi qu'on a trouvé intéressant d'avoir une palette de projets qui puisse être suffisamment large.

Le PLR a demandé ce qu'il en était des taux de subventionnement des aides NPR et ensuite des prélèvements aux crédits cadres qui ont été votés par votre Autorité. Les aides NPR, en général, se montent jusqu'à un maximum de 38% pour les phases d'étude. Elles sont versées sous forme d'aide à fonds perdus. Ce sont donc des aides directes, qui sont octroyées aux porteurs de projets, qui parfois peuvent être moins élevées que 38% ou parfois, comme ça a été le cas pour ce document, peuvent se monter jusqu'à 50%. Les prêts sans intérêts sont souvent octroyés sur une

durée de 20 ans, qui eux peuvent monter jusqu'à 70 voire 75% du total des travaux. Mais là, on ne parle que d'investissements et de financement de réalisation durable qui vont devoir s'amortir dans la durée. C'est pourquoi ces prêts se remboursent souvent sur 20-25 ans. Il n'y a pas de plafond fixé. La NPR repose sur des enveloppes votées par la Confédération, que complètent les cantons, à même hauteur, et puis, tant que l'enveloppe est à disposition, elle peut être utilisée en sachant que sur le programme 2012-2016, Val-de-Travers avait vu plusieurs de ses projets soutenus, sans que l'enveloppe cantonale ne soit complètement utilisée. Donc on sait que sur 2016-2019, il y aura également du potentiel et on est un peu sur la règle du premier qui demande est le premier servi si les projets sont de qualité. C'est aussi pour ça qu'en arrivant maintenant avec ce document-là, on a envie de pouvoir, dès 2017, bénéficier des premières aides NPR.

Les retombées économiques du tourisme sont difficiles à chiffrer dans la mesure où les acteurs sont très nombreux. Il n'est pas non plus possible de mesurer totalement l'apport du tourisme dans le secteur de la restauration par exemple, mais aussi dans le secteur du commerce. Il est donc difficile de chiffrer précisément quel impact financier pourrait avoir un document comme celui-là. En revanche, il y a deux ans, la Chambre du commerce et de l'industrie neuchâteloise avait fait une étude pour mesurer quel était l'apport du tourisme excursionniste dans le canton. Les touristes sont de plus en plus excursionnistes, c'est-à-dire qu'ils passent une journée dans la région et repartent chez eux le soir. La CNCI était arrivée à un montant moyen de fr. 73.- par visiteur par jour, ce qui donnait un montant qui avait été jugé acceptable, tant par le canton que par Tourisme neuchâtelois. Donc, avec un montant comme celui-là, sur une base de 80'000 à 100'000 visiteurs qui viennent chaque année à la gare de Noiraigue pour ensuite descendre dans les gorges à Champ-du-Moulin, si l'entier de ces visiteurs laissait fr. 73.- à la commune, cette étude serait vite rentabilisée, ainsi que celles qui pourraient encore suivre.

Pour la problématique de Noiraigue, qui n'est pas nouvelle pour le Conseil communal, elle est formalisée avec ce document pour la première fois peut-être par écrit dans un document qui est remis au Conseil général, mais cela fait déjà un moment que le Conseil communal s'en préoccupe. Il a essayé déjà de trouver des premières solutions temporaires avec le parking aménagé sur le terrain de la scierie. Le Conseil communal est en discussion permanente, pas toujours facile non plus, avec les CFF qui sont les propriétaires de la Place de la gare. Il sait que des solutions plus durables que celles qui sont actuellement en place devront pouvoir être trouvées. Donc c'est pour ça aussi que pour le village de Noiraigue, il sait que, comme ça a été souligné, si l'on veut que ce soit une porte d'entrée qui mette vraiment la région à l'honneur, et qui le fasse aussi de façon plus verte que ce qu'elle ne le fait aujourd'hui, des parkings devront être aménagés, des solutions devront aussi être trouvées en termes de modération du trafic. Il a été mentionné des gendarmes couchés. Ce n'est pas certain que ce soit cette solution qui soit retenue mais en tout cas des réflexions sont en cours pour modérer le trafic, aux abords de la Place de la gare notamment, puisque c'est là que se concentre l'essentiel des touristes. Ce sont donc des dossiers sur lesquels l'Exécutif travaille actuellement et sur lesquels il espère pouvoir apporter des réponses en 2017 déjà.

A propos de l'association Destination Val-de-Travers, c'est très juste de dire que, comme souligné dans le rapport, c'est cet organe-là qui pourrait le plus jouer le rôle de coordinateur général du développement touristique, plus encore que ce qu'il ne le fait aujourd'hui. C'est juste aussi de dire qu'il devra repenser son fonctionnement. Les préoccupations du Conseil communal rejoignent celles de l'association, dans laquelle la commune prend part aux séances du comité. Il sait que c'est une association qui se pose aussi des questions sur son fonctionnement, sur son produit qui est le Pass'Temps et qui avait aussi été lancé grâce aux aides NPR. Donc il espère que ces préoccupations rejoindront aussi celles de l'association qui doit aussi évoluer, après avoir su fédérer tous les acteurs du tourisme, après avoir pu lancer ce produit innovant qu'est le Pass'Temps ; peu d'autres régions en Suisse proposent un produit comme celui-là. Cette association, si elle veut pouvoir continuer à intéresser ses membres et à promouvoir le développement du tourisme, devra aussi pouvoir passer à la vitesse supérieure.

Il était déjà réjouissant d'entendre plusieurs rapporteurs souligner le fait que pour développer davantage le tourisme qui lui permette de jouer dans une catégorie supérieure, il faudra des moyens financiers. Pas forcément que de la commune, d'autres acteurs aussi, d'autres subventionneurs et on espère que ces arguments-là pourront aussi être mis en avant lorsque le Conseil communal reviendra vers le Législatif pour faire part de nouveaux projets.

M. Santiago (Les Verts) souhaite avoir quelques précisions concernant un éventuel transfert de Travers Express, et savoir la manière dont cette réflexion est survenue.

M. Mairy (cc) répond qu'il n'y a pas de transfert du projet Travers Express prévu à Noiraigue. Ce qui est souligné dans le rapport est une réflexion qui est venue des différents ateliers menés. Le projet Travers Express est porté par une association, avec le soutien de la commune. Le Conseil communal, avec l'appui du Conseil général, s'était engagé à acquérir, le moment venu si nécessaire, la parcelle de la gare aux CFF qui permettrait au projet de voir le jour. Ce projet souffre d'un handicap qui est celui de sa localisation. C'est-à-dire que, autant la place de Travers offre de l'espace, ce qui est une denrée rare et c'est cela que le projet devrait faire, autant le village lui-même de Travers n'est pas le village le plus touristique qui soit. Le site a l'avantage d'être à 5 minutes seulement de Noiraigue, d'être en lien direct avec la gare de Noiraigue, et il y a peut-être un intérêt à avoir une accroche ou une annexe de cet hôtel-là à Noiraigue, pour permettre d'attraper une partie de la clientèle quand elle se trouve à Noiraigue, et aussi pour permettre au reste du site d'être mieux connu, puisque l'un des problèmes aussi sera de montrer que cette offre-là existe. A Noiraigue, en une année seulement, sans être encore pleinement intégrée dans les réseaux touristiques, l'Auberge a connu un succès de fréquentation énorme, de par le simple fait de sa localisation. Donc c'est pour cela qu'on met en avant cet élément-là, non pas de transfert du projet mais de lui trouver peut-être un lien avec ce qui pourrait être fait à Noiraigue pour mieux le mettre en valeur.

11. PROGRAMME DE LEGISLATURE

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère des infrastructures (DI).

M. Fatton (cc) indique qu'en début de chaque période législative, le Conseil communal est amené à avoir une réflexion de fond sur la politique qu'il souhaite mettre en place durant son mandat ainsi que sur les options et orientations de celle-ci.

Cette nouvelle période législative 2016-2020 ne déroge pas à cette règle. Le Conseil communal travaille depuis plusieurs semaines pour mener à bien cette démarche. Le programme de législature présenté ce soir en est le résultat.

Il est à noter que ce troisième programme s'inscrit dans un contexte difficile, avec comme perspective, un très net recul des recettes fiscales suite au ralentissement général de notre économie. De plus, l'évolution démographique de notre commune n'est pas à la hauteur des attentes de l'Exécutif. Effectivement, il prévoyait une progression de 1%, alors qu'elle atteint seulement 0.4%. Il a paru important d'orienter le programme de législature 2016-2020 sur deux axes principaux que sont le développement démographique et le développement économique.

Pour ce qui est du développement démographique, et pour permettre ce développement, il convient de disposer d'appartements libres, de terrains permettant la réalisation de projets. Ce programme doit permettre de dresser un état des lieux et de définir les délais de réalisation dans ce domaine. Il décline aussi plusieurs mesures : de mobilité, d'espace public, de vie locale et associative, d'éducation et de la famille, de qualité de prestations ou encore de fiscalité.

Pour ce faire, il ne faut pas moins de 11 fiches de projets de couleur verte, précises et détaillées, qui accompagnent cette réflexion sur le développement démographique.

Pour ce qui est du développement économique si, depuis plusieurs dizaines d'années, Val-de-Travers a retrouvé un essor économique qui a participé à l'amélioration de ses finances, la situation reste malgré tout fragile, notamment dans le domaine de l'horlogerie.

Le Conseil communal peut dire qu'il a su maintenir un commerce de proximité relativement étoffé, mais qu'il souffre de la concurrence du commerce en ligne et de la faiblesse de l'euro face au franc suisse. Dans le domaine du tourisme, c'est principalement l'image positive qui est dégagée, plus que le nombre d'emplois. Le Conseil communal entend rester actif sur ces différents plans en facilitant les projets différents, des différents acteurs économiques locaux, en favorisant l'emploi local et en favorisant la réinsertion professionnelle.

Pour ce faire, ce ne sont pas moins de 6 fiches de projets précises et détaillées qui accompagnent cette réflexion sur le développement économique. Elles permettront de disposer d'une actualisation annuelle couplée aux comptes et d'une vision sur le moyen et long terme.

Au niveau de l'aspect financier, certains projets sont d'ordre organisationnel, d'autres avec des moyens financiers limités, d'autres au bénéfice de crédits déjà votés (promotion démographique ou économique ou projet NPR). Les autres, de nature immobilière, sont des investissements importants dont les coûts se répercutent sur les projets proprement dit.

Voilà rapidement une présentation du programme de législature. Bien sûr, les différentes fiches qui sont accompagnées vont dans le détail et l'Exécutif est à disposition pour les aborder au besoin.

Le président ouvre la discussion générale.

M. Di Meo (PLR) prend la parole en ces termes : *« Le document sur lequel nous nous penchons ce soir, marqué du sceau régional « Qualités naturelles », reflète clairement la volonté et l'ambition du collège exécutif de faire grandir et prospérer notre commune. Nous sommes satisfaits de constater ici que la ligne proposée dans ce programme de législature concorde vigoureusement avec les valeurs et les idées qui nous ont poussées et motivées à nous engager pour la commune de Val-de-Travers. Les thématiques liées à la famille, aux enfants, aux sociétés locales, à la santé, à la mobilité, au tourisme et à l'emploi, sont autant de sujets qui méritent toute l'attention de nos élus. Nous sommes conscients qu'une priorisation des projets est nécessaire et qu'il n'est pas concevable de tout faire, tout de suite. La cohérence financière, temporelle, utilitaire et gestion du risque semble être maîtrisée et en adéquation avec les attentes de la population.*

Nous n'allons pas revenir ici en détails sur chaque fiche qui composent ce programme mais nous souhaitons relever quelques éléments qui nous semblent prépondérants pour appréhender l'avenir, ou du moins les quatre prochaines années.

Tout d'abord, la forme. Cette vision axée projet convint totalement le groupe PLR qui voit un aspect très concret et pragmatique dans l'aboutissement de dossiers parfois éloignés de la réalité. Puis, le fond. Quelques explications intéressantes sur les projets abordés mais peu d'éléments sur la mise en œuvre concrète des projets, sur les coûts et la planification. Éléments qui, nous l'espérons, viendront détailler au fur et à mesure ce programme.

Nous sommes satisfaits de voir que notre postulat lié au coefficient fiscal est inclus dans une des fiches du Conseil communal. Nous restons persuadés que l'imposition est un facteur déterminant pour attirer de nouvelles citoyennes et nouveaux citoyens dans notre région.

Pour accueillir les gens à Val-de-Travers, nous devons les loger. Là encore, nous apprécions l'effort du Conseil communal apporté aux différents projets détaillés dans la fiche « Extension de l'offre immobilière ». Bien que la marge de manœuvre de la commune soit limitée, elle doit s'efforcer de renforcer l'aspect communication pour la promotion des terrains.

Nous souhaitons ici féliciter et remercier les commerçants de détail de Val-de-Travers qui tentent par tous les moyens de pérenniser cette source de bien-être et créateur de tissu social pour la région. Nul doute que tous ont remarqué les diverses actions proposées par ce groupe de commerçants motivés et volontaires pour apporter aux habitants de Val-de-Travers des prestations locales et de qualité.

La volonté d'accroître la démographie va incontestablement de pair avec l'apport de nouveaux emplois. Plusieurs pistes s'ouvrent à nous ; l'implantation de nouvelles entreprises en est une, engager local en est une autre. C'est dans ces directions que le Conseil communal doit s'efforcer de travailler.

La citoyenne et le citoyen de Val-de-Travers ont une place importante et un rôle déterminant à jouer dans le bon fonctionnement de notre collectivité. Notre région a la chance d'avoir une liste de sociétés locales actives conséquente et il est nécessaire aujourd'hui de leur proposer un cadre favorable à la réalisation de leurs activités. Malheureusement, plusieurs questions restent encore sans réponses et nous espérons profondément que ces éléments seront traités rapidement.

Pour terminer, nous pensons que les priorités du Conseil communal correspondent avec notre réalité et notre contexte aussi bien communal que cantonal. Ce programme de législature nous semble tout à fait pertinent et nous soutiendrons l'Exécutif dans ses futurs projets.

Madame la conseillère communale, Messieurs les conseillers communaux, privilégiez le dialogue dans l'accomplissement de votre mission et favorisez une vision d'avenir. Nous vous souhaitons plein succès dans l'accomplissement de votre ambitieux programme. »

M. Ion Karakash (PS) s'exprime également : *« Il y a quatre ans, le programme de législature que nous proposait le Conseil communal s'intitulait « Le grand rêve d'avenir devient réalité ». Deux objectifs liés l'un à l'autre (développement et qualité de vie) étaient articulés autour de quatre axes principaux : lien communautaire – environnement – accès aux biens et aux services – revenu disponible (aussi bien sur le plan personnel des salaires que sur celui des moyens dont dispose la commune).*

Si les axes prioritaires demeurent d'actualité, la présente législature s'ouvre dans un contexte beaucoup plus difficile, dû à plusieurs facteurs qui ont affecté et affecteront encore notre économie, notamment horlogère : d'une part, la décision de la Banque nationale d'abandonner le taux plancher du franc suisse ; d'autre part, les effets protectionnistes, voire isolationnistes, probables du Brexit et de la récente élection présidentielle américaine.

En dépit de ce contexte défavorable, le Conseil communal a choisi de se donner et de nous proposer pour objectif la poursuite du développement aussi bien économique que démographique.

S'il n'est sans doute plus opportun de parler aujourd'hui de rêve d'avenir, il n'en demeure pas moins réaliste et judicieux de continuer à viser avec confiance un développement de Val-de-Travers, en mettant à profit ce dont le Conseil communal a fait le titre de son programme : les Qualités naturelles de cette région et de celles et ceux qui l'habitent et la font vivre.

C'est dans cette perspective que nous lisons ce projet pour les quatre ans (ou plutôt trois ans et demi) de la présente législature, contenant une série de propositions précises, chiffrées et datées – ce qui permettra d'en mesurer l'état de réalisation au fil du temps.

Sans doute l'un ou l'autre point du programme présenté par le Conseil communal requiert-il un complément de réflexion. Ainsi, en page 8, l'abandon du principe « Une école, un village » qui fut posé dès la création de la commune de Val-de-Travers : le passage d'exemptions circonstancielles décidées d'année en année à une pure et simple abolition du principe lui-même peut s'avérer judicieux, mais cela mériterait une discussion approfondie.

Le groupe socialiste tient à remercier le Conseil communal pour ce programme et pour sa présentation, ainsi que pour les initiatives qu'il prend et qu'il prendra en ce sens.

Nous soutiendrons ce projet porteur d'avenir – sans pour autant rêver – et nous le ferons de trois manières au moins :

- ✓ En votant les dépenses nécessaires à sa mise en œuvre, notamment dans le cadre des débats relatifs au budget ;*
- ✓ En participant de manière assidue et créative aux diverses commissions qui en accompagneront et en préciseront la concrétisation ;*
- ✓ En encourageant la population de notre région à prendre part à ce projet, notamment au travers des Comités de village dont le Conseil communal préconise la création. »*

M. Vaucher (POP) remercie le Conseiller communal pour ce programme et salue les réflexions entreprises qui montrent une volonté de vision à moyen et long terme.

Ce type d'exercice est important à ses yeux car il permet de prendre un certain recul avec le quotidien, recul indispensable d'une gestion réfléchie et volontarisme. Son groupe relève pourtant quatre bémols.

D'abord, il regrette la volonté affichée de fermer à terme les écoles des plus petits villages et s'oppose à cette vision qui est contraire aux arguments en faveur de la fusion, où une école dans chaque village était promise. Cette vision est néfaste à la vie sociale des villages et nuit à leur

attractivité. En effet, elle est en opposition avec le vœu du Conseil communal d'attirer de nouveaux habitants. Il précise enfin que cette volonté de fermeture n'est en aucun cas liée au concordant Harnos ou au plan d'étude romand PER.

Il s'inquiète aussi lorsque le Conseil communal parle de places de jeux dont la mise à niveau sera adaptée aux capacités financières de la commune. On peut craindre, au vu de la situation conjoncturelle, hélas défavorable, que bien peu de choses ne soient entreprises.

Ensuite, lorsque le Conseil communal parle de reconnaissance du travail accompli par le personnel communal, son groupe abonde mais ne comprend pas vraiment quelle sera la forme de cette reconnaissance et espère qu'il ne s'agira pas simplement d'une accolade ou d'un viril « Nous sommes fiers de vous ».

Enfin, lorsque l'on parle d'emploi local, son groupe attend que la ferme volonté politique du Conseil communal ne reste ni lettre morte, ni vœu pieu. Il attend des autorités politiques qu'elles se battent avec tous les moyens à disposition pour favoriser l'emploi local. Il suggère, par exemple, que les entreprises favorisant réellement cet emploi local soient valorisées par un autocollant que l'on mettrait comme on l'appose chez les entreprises formatrices en mettant par exemple « Entreprise favorisant l'emploi local ».

Mme Vaucher (Les Verts) prend également la parole : *« Nous remercions le Conseil communal pour son programme de législature, avec un côté concret puisqu'il donne des informations sur les actions envisagées et une estimation des coûts qui y sont liés.*

Le programme qui nous est proposé porte sur deux axes de développement. L'un de nature démographique et l'autre à vocation économique. Notre groupe l'a maintes fois évoqué au sein de cet hémicycle : la progression démographique est problématique dans notre commune. Alors que l'objectif est d'augmenter le nombre d'habitants de 1%, nous n'atteignons même pas la moitié. On salue la volonté du Conseil communal d'étendre l'offre immobilière et l'on souhaite que les logements en projet puissent se concrétiser rapidement. L'Exécutif souhaite également poursuivre des prestations communales de qualité. Il le prévoit à différents niveaux : à l'interne avec une politique salariale dynamique, l'organisation de suppléances, à l'externe avec la création d'une porte d'entrée unique « urbanisme – économie » ou encore des indicateurs de satisfaction de la population. Malheureusement, tout cela ne suffit pas, il faut tenir compte des évolutions de la société actuelle et de ses exigences.

Pour notre groupe, l'attractivité d'une région ne se limite pas uniquement à un coefficient fiscal avantageux. Il existe d'autres paramètres incontournables tout aussi importants comme les aspects environnementaux et sociaux. Nous regrettons qu'ils ne soient pas explorés davantage dans ce programme, parce que des sacrés défis vont arriver. Notre souci est qu'ils soient pris en considération suffisamment tôt et qu'ils soient coordonnés au niveau plan de législature.

On peut par exemple citer les contraintes liées à la LAT qui devront être considérées dans le développement du territoire communal. Sur ce point, nous sommes particulièrement satisfaits de voir qu'il y a une volonté claire de revaloriser les friches industrielles. Par contre, le fait que ces friches ne soient pas en mains communales n'est pas une fin en soi si la commune entend mener une politique foncière active dans ce domaine.

On peut aussi évoquer le vieillissement de la population. Aujourd'hui, les personnes âgées représentent 18% de notre population et représenteront 27% dans une dizaine d'années. Dans 15 ans, en 2030, c'est-à-dire dans un avenir proche, une personne sur trois au Val-de-Travers aura plus de 65 ans. Ceci posera des enjeux en termes de fiscalité, parce que les rentrées fiscales seront aussi en rapport, la population active deviendra minoritaire. On devra aussi s'interroger sur le rôle social et la place de ces personnes au sein de notre communauté. Comment les intégrer, comment éviter qu'elles ne s'isolent, qu'elles restent actives et en bonne santé? Est-ce qu'elles resteront dans leur villa et leur appartement parfois grand ou est-ce qu'on souhaite leur proposer un habitat adapté dans des endroits bien desservis et proches des commerces? Faut-il attendre que les choses arrivent ou plutôt les anticiper à travers une politique communale? Cette frange de notre population mérite toute notre attention et elle augmentera de manière importante à l'avenir. C'est pourquoi nous pensons que l'appui externe envisagé par le Conseil communal est indispensable et devrait se matérialiser rapidement.

Nous sommes également sensibles au développement du volet social. Nous saluons le fait de favoriser à la fois la main d'œuvre locale et les mesures de réinsertion professionnelle. Nous trouvons l'idée du label intéressant moyennant qu'il intègre aussi les engagements d'apprentis.

Pour conclure, nous soutenons ce programme et nous appelons de nos vœux la garantie d'une coordination et d'une continuité entre les axes de développement démographiques, économiques, environnementaux et sociaux. »

M. Rosselet-Christ (UDC) indique que le groupe UDC a pris connaissance avec attention du programme de législature du Conseil communal. Il se contentera de ne commenter qu'un seul point concernant le commerce de proximité.

Sans porter quelques accusations que cela soit, il serait, à son sens, moralement bon que chaque élu, autant au Législatif qu'à l'Exécutif, s'assure de montrer le bon exemple, et ce en effectuant ces courses à Val-de-Travers et non pas chez nos voisins pontissaliens. Il se réjouit d'avance de cette responsabilisation de la part de toutes et tous.

Pour le reste, de belles promesses en perspectives, mais à défaut d'en être, le groupe UDC attend des actes et avisera en temps voulu.

M. Fatton (cc) remercie les groupes pour leur accueil favorable à ce programme de législature. Il rassure le Législatif : ses préoccupations sont aussi celles de l'Exécutif. Il aura besoin de l'aide de tous pour mener à bien cette évolution démographique et économique dans notre région. Cela passe par les commissions et bien entendu par des décisions et des crédits votés dans le cadre du Conseil général. Tous ensemble, il est possible d'aller de l'avant et de faire avancer notre région pour qu'elle soit non plus pérenne sur quelques années, mais bien plus longtemps sur une grande période.

12. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

M. Mairy (cc) a une communication assez particulière concernant l'un des services communaux, soit Ecoval. Ce dernier est rattaché au dicastère de l'économie, des finances et de la cohésion sociale. Ecoval était, au début de la commune de Val-de-Travers, ce qu'on appelait alors un programme d'occupation, puisqu'il s'agissait de trouver une occupation aux chômeurs ou aux bénéficiaires de l'aide sociale.

En 2012, sur l'impulsion du SECO, les missions d'Ecoval ont changé. C'est devenu ce qu'on appelle maintenant un programme d'emploi temporaire où on permet à des bénéficiaires, toujours de l'assurance chômage ou de l'aide sociale, d'acquérir en quelques mois des compétences nouvelles dans plusieurs secteurs. En plus du fait qu'Ecoval a vu ses missions changer, il a aussi vu son nombre de bénéficiaires fortement évoluer. On parlait d'une dizaine de personnes à l'époque, maintenant il y en a plus d'une trentaine qui y sont formées en même temps dans quatre ateliers distincts.

Au fil du temps, avec le Conseil communal et la direction d'Ecoval, le constat a été fait que le statut de service communal pour Ecoval devenait de plus en plus problématique car cela lui faisait manquer de réactivité et de souplesse. Les organes subventionneurs que sont le Service de l'emploi et l'Office de l'aide sociale commençaient à avoir des besoins à satisfaire dans des délais toujours plus courts. En fin d'année 2014, il avait fallu mettre sur pied un atelier logistique dans un délai d'un mois seulement. Un mois pour engager un nouveau formateur avec le processus de création de poste connu dans la commune est tout simplement impossible puisqu'il faut, pour créer un poste, non seulement que le Conseil communal le valide mais que la CGF en fasse de même. Dans un cas comme celui-là, il avait fallu faire preuve de passablement d'imagination pour répondre à la demande du Service de l'emploi. Au fil du temps, le Conseil communal a été confronté à d'autres exemples du même ordre et est arrivé au constat partagé encore une fois avec la direction d'Ecoval, que ce rattachement à la commune n'était plus souhaitable et qu'il fallait pouvoir donner davantage de souplesse à Ecoval dans la façon de s'organiser et de répondre aux demandes qui lui sont faites.

L'Exécutif n'avait pas pour autant envie de lâcher Ecoval dans le vide, d'imaginer une nouvelle structure créée de toute pièce par le biais d'une SA, d'une Sàrl ou d'une coopérative. Par contre, il souhaitait permettre à Ecoval de s'appuyer toujours sur une structure forte. Une solution a pu être trouvée avec une association qui s'appelle l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière, l'OSEO qui est une association vieille de 80 ans. Elle est déjà présente dans une dizaine de cantons en Suisse. Elle compte plus de 900 collaborateurs et n'avait pas encore d'antenne dans le canton de Neuchâtel. C'est donc une structure active dans la formation et le perfectionnement des adultes, des chômeurs en particulier et qui souhaitait s'implanter dans le canton. La rencontre de ces deux objectifs a permis à l'OSEO de créer une antenne neuchâteloise, avec une première et pour l'instant unique occupation, qui est la reprise des activités d'Ecoval. Le Conseil communal a donc la satisfaction de pouvoir transférer ce service à une structure déjà active dans le domaine de l'insertion professionnelle et de la formation et dans des cantons où le domaine de la réinsertion professionnelle est soumis à la loi d'attribution des marchés publics. On ne connaît pas encore ça dans le canton de Neuchâtel mais on risque d'y arriver à très brève échéance. Cela va être un très grand changement pour tous les programmes d'insertion puisque les subventions, même si elles n'étaient pas acquises d'année en année, vont maintenant devoir être sollicitées avec beaucoup plus de combativité que ça ne l'était par le passé. En appuyant les activités d'Ecoval sur une structure comme l'OSEO, qui connaît déjà ces processus, le Conseil communal a le sentiment de permettre à Ecoval de continuer cette activité comme aujourd'hui et de le faire avec une souplesse plus grande, avec des armes qui seront sans doute plus efficaces que celles que nous pouvions lui offrir jusque-là.

L'OSEO Neuchâtel a été créé il y a une petite dizaine de jours maintenant. La reprise des activités d'Ecoval sera effective au 1^{er} janvier 2017, date à laquelle le lien avec la commune sera rompu en tant que service communal. Par contre, la commune est présente dans le comité de l'OSEO Neuchâtel pour un premier temps en tout cas, le temps de s'assurer que les activités d'Ecoval continuent dans le même sens et aussi qu'Ecoval reste présent à Val-de-Travers, même si c'est le souhait de l'équipe de direction et de l'OSEO Neuchâtel, ainsi que des partenaires locaux. Il va de soi que cette évolution a été faite en s'assurant que du côté des organes subventionneurs, il n'y ait pas de changement, ce qui sera le cas tant qu'Ecoval continuera de répondre aux attentes du Service de l'emploi et de l'Office de l'aide sociale. Ecoval peut s'attendre à recevoir les mêmes subventions qu'aujourd'hui, il n'y a pas de frein de ce côté.

Dernier élément à souligner aussi, c'est que l'entier des collaborateurs d'Ecoval est favorable à cette évolution, qui n'est pas sans incidence puisqu'ils verront tous leur contrat de travail passer d'un contrat de droit public à un contrat de droit privé, puisque l'OSEO Neuchâtel est une association. Tous les collaborateurs d'Ecoval trouvent aussi que cette évolution est naturelle et tout à fait souhaitable. Une conférence de presse aura lieu demain matin pour officialiser ce changement. Le timing était parfait pour informer en primeur ce soir le Conseil général de cette évolution.

13. MOTIONS, PROPOSITIONS ET PROJETS D'INITIATIVES COMMUNALES

Aucune motion, proposition, ni projet d'initiative communale n'est présenté par le Législatif.

14. RESOLUTIONS

Aucune résolution n'est présentée par le Conseil général.

15. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

A) INTERPELLATIONS

- 1. Interpellation du groupe POP au sujet de l'apprentissage du français par les migrants adultes allophones.**

« Chacun le sait, une intégration sociale et professionnelle passe par la maîtrise du français. La maîtrise de la langue est notamment une condition indispensable pour trouver un emploi. »

Au vu des flux migratoires actuels, quel soutien, matériel, logistique ou financier, la commune est-elle disposée à fournir pour permettre le développement des cours actuels donnés par des associations ? »

M. Vaucher (POP) indique qu'un certain nombre de migrants n'ont pas de possibilité d'apprendre le français ou alors des cours Migros leurs sont offerts, lors desquels on leur apprend la passé simple, alors qu'ils ont besoin de se faire comprendre dans la vie de tous les jours. Si l'on souhaite pouvoir accueillir des gens sans qu'il y ait des tensions, il faut qu'ils puissent s'intégrer. La pire chose est la non-intégration et pour éviter cela, il faut que les personnes parlent la langue, c'est indispensable. C'est pour cette raison que le groupe POP demande au Conseil communal qu'est-ce que la commune peut offrir ou serait prête à offrir comme soutien, qu'il soit matériel, logistique ou financier, afin de développer des cours de langues donnés par des associations et par des bénévoles.

M. Mairy (cc) remercie le groupe POP pour ses préoccupations que le Conseil communal partage dans les grandes lignes. Le constat ne peut être que partagé, l'intégration doit passer et il n'y a pas de meilleur moyen que de la faire passer par l'apprentissage de la langue. La mission de permettre aux migrants de bénéficier de cours de français est une prérogative pour l'instant cantonale, c'est même l'une des missions du Service de la cohésion sociale et multiculturelle, le COSM, que d'assurer la dispense de cours de français dans l'entier du canton, ou de mettre en tout cas en œuvre des cours qui soient accessibles par des personnes qui habitent dans divers endroits du canton. Le Conseil communal n'a pas l'intention de se substituer à cette mission. Cette interpellation rejoint d'ailleurs une des questions qui nous occupera tout à l'heure, où sur le fond, le canton a mis en route un programme d'assainissement de ses finances. Il a mis en place tout un processus de report de charges de l'Etat vers les communes. La commune risque déjà de devoir assumer passablement de nouvelles charges, sans savoir encore, à ce stade, quelles charges se trouveront parmi celles-ci. Le signal que la commune adresserait aujourd'hui au canton en lui proposant de par nous-mêmes d'assurer une tâche qu'il n'assume pas à l'entière satisfaction des groupes politiques ici présents, risquerait de s'avérer assez dangereux. Ceci est plutôt un problème politique qu'un problème de fond où une fois encore, la préoccupation est partagée. Qu'est-ce que peut faire la commune par rapport à ça ? Soutien financier en tout cas pas, mais on peut tout à fait réfléchir, si un cours se met sur pied, dans quelle mesure des locaux à l'école pourraient être mis à disposition en journée, pour que cela s'intègre dans les horaires scolaires, comme on le fait notamment avec les cours d'école italienne ou d'autres langues. C'est des choses auxquelles on pourrait penser encore une fois, si un projet nous était proposé dans ce sens-là, mais le soutien de la commune n'irait pour le moment pas au-delà de cela.

M. Vaucher (cc) se déclare satisfait de la réponse donnée.

2. Interpellation du groupe POP au sujet des jardins populaires.

« Le développement des jardins populaires connaît un renouveau partout en Suisse et nous nous en réjouissons. En effet, la pratique du jardinage, outre le fait permettre de cultiver ses propres légumes, est saine pour le corps comme pour l'esprit.

Quelles sont les possibilités de développement de ce type de jardins dans nos divers villages ? Le Conseil communal est-il prêt à mener une enquête pour savoir si la mise à disposition de tels jardins correspond à un besoin ? »

M. Vaucher (POP) se rend compte qu'en Suisse, cette vision un peu vieillotte des jardins populaires où on avait l'impression de se retrouver en famille est quelque chose qui est en train de reprendre, surtout dans les régions urbaines et de manière très importante. Son groupe se demande si cela correspond aussi à un besoin chez nous et si le Conseil communal a l'intention de s'informer si cela est le cas, s'il y a moyen de mettre à disposition des terrains pour ce type de jardins populaires.

M. Mermet (cc) souhaite, comme le règlement communal le permet, répondre à cette interpellation lors de la prochaine séance.

Il indique néanmoins qu'il existe déjà 2 zones de jardins à disposition dans les deux grands villages, soit à Fleurier et à Couvet. Par contre, elles ne sont pas de même nature : à Couvet, ce sont des bouts de champ alors qu'à Fleurier, on est assez proche d'une résidence secondaire. La question à poser, si on veut développer ces choses-là, est de savoir dans quelle direction on souhaite aller en matière d'infrastructures. La question subsidiaire qui pourrait aussi se poser c'est qu'actuellement, il n'y a pas de parcelle communale qui ne soit pas louée. Celles même dans les zones qui ne sont pas construites, sont louées en général à des agriculteurs. Il faudrait donc réfléchir à la résiliation des baux. Il y a un certain nombre de questions qu'il faut traiter et en fonction de cela, une réponse circonstanciée sera apportée, notamment pour la question d'une enquête, car en lancer une, c'est bien, mais il faut savoir dans quel cadre on investit, de manière à pouvoir répondre de manière pertinente aux réponses qu'elle nous donnera.

B) QUESTIONS

1. Question du groupe des Verts **concernant les mesures anticipatives face à la crise.**

« Compte tenu des licenciements récents, en cours, ou probables dans un proche avenir, nous souhaiterions connaître quels sont les leviers envisagés par le Conseil communal pour soutenir les entreprises horlogères et si une stratégie a été développée pour faire face à cette crise ? Il nous paraît indispensable de travailler en anticipation et en collaboration avec les entreprises de la place dans le but de sauver des emplois au Val-de-Travers !

En particulier, le Conseil communal envisage-t-il de créer un groupe de travail composé d'acteurs économiques locaux et spécialistes du marché du travail ?

Est-il disposé à soutenir les possibilités de formation continue, en aidant les personnes au financement des dites formations (cours du soir, etc.) ?

Pouvez-vous également nous donner un état de situation concernant l'engagement du conseiller en réinsertion et si des résultats concrets sont déjà tangibles ? »

M. Mairy (cc) répond en ces termes : *« La commune est en lien avec les acteurs horlogers par le biais de l'Association des Réseaux des Fleurons (ARF), dont elle est membre. L'ARF dispose, de son côté, d'un siège au comité de l'ARVT.*

Le monde horloger reste un monde très concurrentiel, avec des acteurs aux structures différentes (structure familiale pour Chopard, fondation Sandoz pour Parmigiani, groupe Richemont pour Cartier & co) et aux politiques différentes. Ils ont souvent un point commun, celui de l'opacité du monde horloger.

Le succès des entreprises horlogères reste directement lié aux marchés étrangers (sur lesquels la commune n'a pas prise) et à la gestion des entreprises elles-mêmes (idem).

Compte tenu de ce qui précède, le soutien que peut apporter une commune est limité. Son rôle est avant tout de valoriser, sur le plan local et à l'extérieur, l'apport de ses fleurons et d'offrir à ceux-ci des conditions-cadres favorables à leur développement : la maîtrise communale reste toutefois principalement limitée aux questions d'aménagement du territoire et de promotion de la formation, tant primaire (apprentissage) que continue (par le biais notamment de l'insertion professionnelle).

La commune cherche aussi à être active en amont, par le biais de ses contacts réguliers avec le Service cantonal de l'économie, en favorisant le lancement de projets, ce qui est davantage son rôle que de « jouer aux pompiers ».

Toutefois, les enjeux liés à la formation continue, à la réinsertion professionnelle ou à l'accompagnement des chômeurs sont des enjeux cantonaux. Le DEAS est ainsi en train de déployer sa nouvelle stratégie d'intégration professionnelle, laquelle doit avoir une dimension cantonale, et non pas communale. La commune de Val-de-Travers est toutefois intégrée à la

réflexion en siégeant par exemple dans le Conseil de la facture sociale ou par ses contacts avec le Service de l'emploi, mais elle n'a pas les moyens de substituer au Canton sa propre politique. Cela serait même sans aucun doute peu productif.

Là où la commune, en revanche, dispose d'un levier d'action directe est dans les projets menés à l'échelle du Service social et il est bienvenu que les Verts se soucient du travail du coach en insertion qui a débuté son activité à 40% au Val-de-Travers depuis le 1^{er} janvier dernier, et à 60% au Littoral ouest. L'accompagnement de celui-ci a permis à ce jour de réinsérer 11 personnes sur le marché du travail. Cela peut sembler peu (une par mois), mais en termes financiers, si on cumule les aides économisées, on fait plus que compenser le salaire du coach. L'exercice est donc pour l'instant plus que concluant et il mérite d'être poursuivi, voire intensifié. On y reviendra plus en détail lors du bouclage des comptes. »

2. Question du groupe des Verts **concernant la fragilité du commerce de proximité.**

« Des informations circulent actuellement sur la fermeture de plusieurs commerces dans le village de Fleurier. Il est prévu dans le plan de législature de soutenir le commerce de proximité par des actions à définir selon le contexte. Le Conseil communal a-t-il eu vent de ces fermetures et quelles sont les actions envisagées ? »

M. Mairy (CC) prend la parole en ces termes : « Sur ce point-là, la commune peut et veut en faire plus. La vie des commerces de proximité reste difficile entre la concurrence des centres commerciaux, du commerce en ligne et de la France voisine. Rien de neuf hélas, mais le contexte est plus difficile.

Le Conseil communal n'a pas attendu le nouveau programme de législature pour mettre en œuvre une stratégie de soutien. Celle-ci s'est notamment concrétisée par la campagne de promotion « J'achète ici » menée en 2015-2016, par le biais d'autocollants et de sacs.

Cette campagne a également eu pour conséquence la constitution de l'association Val'Action, qui travaille sur différents projets, en lien direct avec la commune, dont la mise sur pied d'un Marché de Noël.

La commune fait, par ailleurs, le lien avec une société proposant un système d'achat en ligne pour les petits commerces. Elle a également redynamisé le marché de Fleurier. Lors du changement d'heure du printemps dernier, elle a lancé le « pain des horlogers », opération reconduite chaque six mois désormais avec le soutien des horlogers et des boulangeries.

Le soutien apporté par ce biais – financier, mais aussi en termes de conseils, de mise en réseau et d'appui logistique – semble répondre aux attentes des commerçants, qui doivent – et veulent – rester les moteurs des actions à mener. Les retours des commerces sont positifs sur cette action, qui ne suffit pas à les sauver (seuls les consommateurs le peuvent...), mais qui contribue à les maintenir et à leur donner les impulsions nécessaires pour lancer de nouveaux projets. »

3. Question du groupe des Verts **concernant la votation fédérale sur la « sortie programmée du nucléaire.**

« Notre groupe souhaiterait connaître si le Conseil communal s'est déterminé sur l'initiative soumise à la population le 27 novembre, et en particulier s'il y est favorable.

Dans le contexte de la transition énergétique, la commune se veut active dans le développement des énergies renouvelables. Ainsi, dans le programme de législature du Conseil communal, il est indiqué que celui-ci « souhaite poursuivre sa politique de valorisation des ressources naturelles (photovoltaïque, biogaz, éolien, hydraulique, bois, etc.) et son image de région verte ».

Or, pour favoriser les investissements, les emplois et les entreprises locales actives aujourd'hui ou demain dans le mix des énergies renouvelables à faible impact environnemental, il nous paraît donc tout à fait logique, cohérent et pertinent que le Conseil communal indique clairement qu'il est favorable à une sortie du nucléaire, sans la repousser aux calendes grecques ».

M. Fatton (cc) prend la parole en ces termes : « A ce jour, le Conseil communal ne s'est pas déterminé sur la votation soumise au peuple le 27 novembre prochain et ne le fera pas.

Depuis l'avènement de notre commune, votre Autorité a très rapidement pris conscience des enjeux importants qui étaient les nôtres dans le domaine environnemental, que ce soit la production d'énergie ou l'économie de celle-ci.

Le programme stratégie énergétique 2050 mis en place par la Confédération et accepté par le Parlement a été le fil rouge dans nos réflexions sur les mesures à prendre dans ce domaine.

Pour rappel, ce programme prévoit l'interdiction de nouvelle construction de centrales nucléaires comme le demande d'ailleurs l'initiative du 27 novembre prochain, mais aussi de réduire la consommation d'énergie, d'augmenter l'efficacité, de promouvoir l'ensemble des énergies renouvelables et de sortir progressivement du nucléaire dans le but de permettre une réforme progressive de l'approvisionnement énergétique.

Il nous paraît donc tout à fait logique, cohérent et pertinent de continuer de travailler sur le modèle de la vision stratégie 2050 acceptée par le Gouvernement et le Parlement afin de permettre à notre commune de participer au renouveau énergétique de notre pays. »

Ayant épuisé les points à l'ordre du jour et la parole n'étant plus demandée, le président remercie le public de s'être déplacé ainsi que la presse. Il souhaite à toutes et tous une excellente fin de soirée. Il lève la séance à 22h44.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

LE PRESIDENT :

LE SECRETAIRE :

Pierre-Alain Wyss

François Oppliger